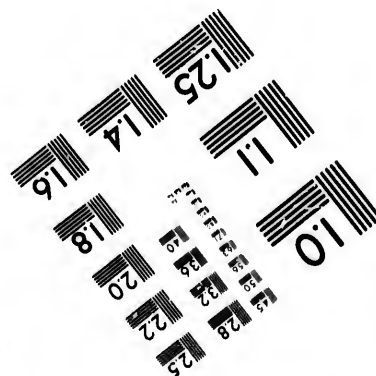
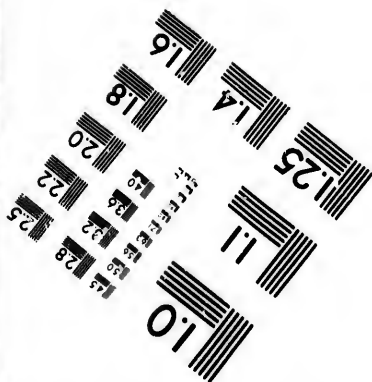
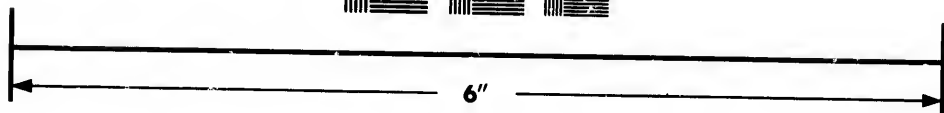
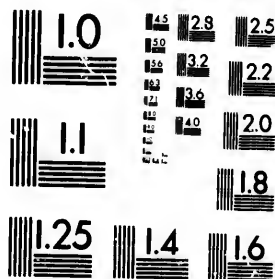


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 877-4503

15
28
32
36
22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

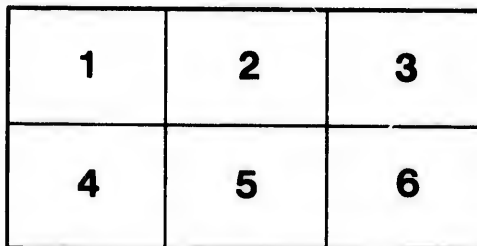
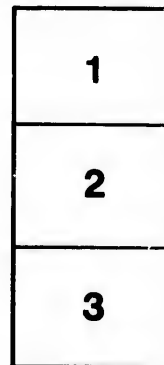
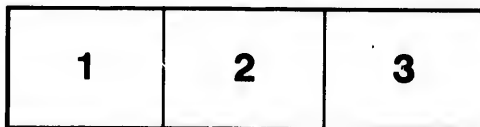
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

PH

J

Ve

C

IMP

PRÉCIS HISTORIQUE

DE L'EXÉCUTION DE

JEAN-BAPT. DESFORGES

ET DE

MARIE-ANNE CRISPIN,

Veuve Jean-Baptiste Gohier dit Belisle,

MEURTRIERS

DE

CATHERINE PREVOST,

FEMME D'ANTOINE DESFORGES,

25 JUIN 1858.

PAR MR. H. BEAUDRY, PRÊTRE,
Curé de St. Jean-Chrysostôme.

2^e EDITION.

MONTREAL :
IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT & CIE.,
RUE SAINT VINCENT.

UNION DES DÉMOCRATES

LE DÉMOCRATE

LE DÉMOCRATE

LE DÉMOCRATE

LE DÉMOCRATE

LE DÉMOCRATE

LE DÉMOCRATE

LE DÉMOCRATE

Un
du tri
tier.
pas e
jours
à l'éc
la cra
doit é
Dan
dernie
puisse
mettre
même
les co
pensar
et qu
crimes
la soci
et de r
En
nous l'
duisen
minieu
coupab
puissan
de tout
D'un
version
combie
au salu
erce co
Enfi
ricorde
tre que
ccs jour
mise à
Ste.-Eg
erre, n
avec so

AVERTISSEMENT.

Un motif de pure charité nous porte à donner au public la relation du triste événement qui frappe aujourd'hui de terreur le pays tout entier. C'est d'empêcher; s'il est possible, qu'il ne se renouvelle, non pas en protestant contre la peine de mort, comme ont fait certains journaux, mais en inspirant une vive horreur des crimes qui mènent à l'échafaud. Or, un moyen puissant pour cela, c'est d'en inspirer la crainte, en en faisant voir le châtement, tel qu'il est, et tel qu'il doit être.

Dans cette vue, nous rapportons le crime qui vient d'être puni du dernier supplice, avec toutes ses circonstances, pour que chacun puisse comprendre que la divine Providence sait, quand il lui plait, mettre au grand jour les actions les plus secrètes, en usant des moyens mêmes qui avaient été pris pour les cacher. Nous en tirons toutes les conséquences pratiques, pour que les méchants tremblent, en pensant que Dieu les voit commettre leurs crimes les plus secrets, et qu'il les livrera à la justice qu'il a chargée de punir ici bas les crimes des hommes. Car, c'est au nom du Dieu des justices, que la société publique exerce sur ceux qu'elle gouverne, le droit de vie et de mort.

En inspirant ainsi une vive horreur de la potence, nous produirons, nous l'espérons, une crainte salutaire des criminels excès qui y conduisent; et qui, ce me semble, ne s'expient que sur ce gibet ignominieux. Or cette crainte, qui peut être, pour un grand nombre de coupables, le commencement de la sagesse, est assurément une digne puissante à opposer au torrent d'iniquités, qui déjà nous débordent de toutes parts.

D'un autre côté, nous racontons, dans le plus grand détail, la conversion si exemplaire de ces deux grands criminels, afin de montrer combien sont ineffables les miséricordes de Dieu, qui fait tout servir au salut des élus, même cette sévère justice des hommes, qui s'exerce contre ceux qui sont devenus la terreur de la société.

Enfin, nous découvrons par quels canaux coulent ces infinies miséricordes qui surabondent là où le péché a abondé, en faisant connaître quelques unes des saintes règles de l'église qui s'observent, dans ces jours terribles d'exécutions, pour que la charité publique soit mise à contribution, pour le salut des plus grands pécheurs. Car la Ste.-Eglise de Dieu, qui est la parfaite image de Jésus-Christ sur la terre, ne cesse de répéter aux hommes qu'elle est descendue du ciel, avec son Divin Fondateur, pour sauver comme lui, tous les pécheurs,

qui veulent faire pénitence ; et qu'à son exemple, elle a en horreur les Pharisiens, c'est-à-dire, ceux qui prétendent que c'est encourager le vice que de porter intérêt à d'aussi grands criminels, en cherchant à les convertir.

Notre but est donc, comme nous le voyons, de travailler au bonheur de la société, en maintenant tous les particuliers, qui la composent, dans la pratique des devoirs sociaux, par la crainte de Dieu et des hommes.

Si tout ce que nous allons dire de l'effroyable exécution du 25 juin a l'heureux effet de diminuer le nombre des horribles crimes qui méritent la peine capitale, nous aurons atteint notre but ; et alors nous croirons avoir rendu plus de service à notre chère patrie, que ceux qui, sans raison, déblatèrent contre la peine de mort. Car nous ne craignons pas d'assurer qu'en abattant la potence, dans notre pays, on y favoriserait la démoralisation, qui déjà y montre une tête si hideuse qu'elle effraie tous les honnêtes gens.

Car alors plus que jamais, les époux ou les épouses infidèles attendraient aux jours de leurs parties ; les enfants ingrats deviendraient parricides, les mauvais citoyens opprimeraient les bons ; et les sujets turbulents travailleraient à renverser l'ordre à tout prix, parce qu'ils seraient certains de sauver leur vie, ce qui serait pour eux une vraie impunité.

C'est donc avec le désir de contribuer en quelque chose au bien public, que nous donnons l'histoire de l'exécution qui vient d'avoir lieu. Nous commencerons par rapporter le crime, tel qu'il s'est commis. Puis nous parlerons du châtement, tel qu'il a été infligé, par la justice humaine. Enfin, nous montrerons ce qu'a fait la religion, pour le salut éternel des deux infortunés, qui viennent d'expier sur la potence.

M
Par
L
dern
ces
ciel,
gran
à cet
nom
cri c
tout
soit,
exen
tre d
sée à
raier
contr
lieux
Vo
sign
ports
Da
Bélie
nom
cette
et el
Isido
vill
C
un c
sein

2

MEURTRE DE CATHERINE PREVOST ÉPOUSE D'ANTOINE DESFORGES,

Par Jean Baptiste Desforges, et Marie-Anne Crispin

VEUVE J. B. GOHIER DIT BÉLISLE.

La paroisse de St. Jérôme se vit, le 18 janvier dernier, honteusement flétrie et souillée par un de ces horribles attentats, qui crient vengeance au ciel, et inspirent de l'horreur à tout un pays. Cette grande humiliation doit être d'autant plus sensible à cette populeuse paroisse qu'on y compte un grand nombre de bons chrétiens; aussi, n'y eut-il qu'un cri contre les coupables, dont l'action barbare jeta tout le monde dans la consternation. Quoiqu'il en soit, chaque Paroisse peut apprendre, par ce terrible exemple, combien elle doit craindre d'être le théâtre d'une pareille scène, et combien elle est intéressée à ce que tous les abus et les scandales, qui pourraient régner, disparaissent. Puisse cette relation contribuer en quelque chose à les réformer, en tous lieux et en tous temps.

Voici maintenant le fait, tel qu'il se trouve consigné dans les records de la Cour et dans les rapports des Journaux.

Dans le mois de Janvier dernier, la Veuve J. B. Bélisle avait à marier une de ses filles; elle pria le nommé Antoine Desforges de servir de père à cette fille, qui était orpheline de père depuis un an, et elle le chargea d'aller inviter aux noces son fils, Isidore Legault, qui demeurait à douze lieues du village de St. Jérôme.

C'était chez elle, comme l'événement l'a fait voir, un calcul pour mieux arriver à ses fins, car son dessein était d'épouser cet Antoine Desforges; et pour

cela il lui fallait se débarrasser de sa femme ; mais ce calcul, comme tous les autres qu'elle avait faits, pour que son noir projet demeurât dans un éternel oubli, n'a servi qu'à la trahir.

Dans la nuit du 18 au 19 Janvier, Catherine Prévoist devait, à raison de l'absence de son mari, coucher dans sa maison seule, mais ce n'était pas la première fois que cela lui arrivait ; et on le savait dans le voisinage ; ce qui est à bien remarquer. Cependant J. B. Desforges et la veuve Bélisle, sans y avoir été nullement invités, s'offrirent d'eux-mêmes à lui tenir compagnie, dans cette occasion. Ce ne fut que le soir qu'ils arrivèrent chez elle ; et ils prirent leurs précautions pour n'être pas aperçus, car ils ne voulaient pas d'abord que l'on sût dans le voisinage, qu'ils étaient là, pour y passer la nuit. Néanmoins ils firent eux-mêmes, comme nous l'allons voir, tout ce qu'il fallait pour éventer eux-mêmes leur secret. C'est parce que la divine Providence les suivait de près, pour que, dans leur aveuglement, ils fissent tout le contraire de ce qu'ils avaient à faire, pour arriver à leur fin ; et qu'ils tombassent ainsi dans leurs propres filets.

Quoiqu'il en soit, voilà que vers minuit, J. B. Desforges va frapper à la porte des voisins, en criant que Catherine, sa belle-sœur, était mourante, et en demandant du secours. Plusieurs personnes coururent auprès de la soit-disant malade ; mais déjà elle n'était plus. Son cadavre était étendu sur son lit, et recouvert du drap lugubre de la mort. Maintenant, on est à se demander pourquoi cet infortuné est allé réveiller le voisinage, et comment il se fait qu'il n'a pas réfléchi que cela pourrait inspirer du moins beaucoup de mauvais soupçons contre lui, et contre sa complice ; ce qui n'a pas manqué d'arriver.

Néanmoins cette mort pouvait paraître toute naturelle, quoiqu'elle eût été subite et inattendue. Car cette femme était déjà avancée en âge, et avait une faible santé. Elle avait fait la veille de gros tra-

vau
fune
mor
moir
pour
pres
D
d'un
vost
c'éta
estim
mén
tes le
Paro
l'on
lités,
Ai
femm
malg
avait
elle e
On ét
cette
se, pe
le bar
femm
pandu
venge
Il é
portai
reur
l'avoi
proche
comm
sion h
de mé
corps
On au
et on
Les

vaux, qui auraient bien pu lui occasionner quelque funeste révolution. Au reste, en supposant que cette mort eut été violente, comment le prouver sans témoins ? Mais la divine Providence voulait se servir, pour mettre les assassins en évidence, de leurs propres faits ; et voici comment.

D'abord, on fut, dans tout le voisinage, saisi d'une juste douleur, en voyant que Catherine Prevost était morte d'une manière si misérable. Car c'était une excellente femme, qui jouissait d'une estime générale. Vertueuse, douce, bonne, patiente, ménagère et industrielle ; elle avait vraiment toutes les qualités qui gagnent l'affection de toute une Paroisse. On lui portait d'autant plus d'intérêt que l'on s'apercevait que malgré toutes ces bonnes qualités, elle n'avait pas l'air de plaire à son mari.

Ainsi, c'était avec peine que l'on voyait cette femme respectable aller faire les travaux du dehors, malgré sa faible santé et son âge avancé, car elle avait soixante ans ; pendant que la servante, quand elle en avait une, demeurait tranquille à la maison. On était de même révolté de voir, les dimanches, cette fidèle épouse trainer les allées, durant la Messe, pendant que la fille engagée trouvait place dans le banc de la famille. Enfin, comme c'était une femme pure et innocente, son sang injustement répandu, devait, comme celui du juste Abel, crier vengeance vers le ciel.

Il était donc tout naturel que l'intérêt que l'on portait à cette femme respectable, inspirât de l'horreur contre ceux qui devaient être soupçonnés de l'avoir mise à mort. On fit en conséquence des rapprochements, pour pouvoir s'expliquer pourquoi et comment elle avait pu être la victime de cette passion honteuse et brutale, qui trouble la paix de tant de ménages. Aussi, personne ne voulut toucher au corps de la défunte, quand on parla de l'ensevelir. On aurait craint de se compromettre avec la justice ; et on avait raison.

Les procédures exigées en pareil cas furent donc

faites. Un médecin fut appelé, et une enquête fut instituée. On constata que la mort avait été violente: on incarcéra ceux qui étaient soupçonnés d'en être les auteurs; on fit leurs procès; le Jury les trouva coupables; la Cour les condamna à mort et le Gouverneur sanctionna cette terrible sentence, qui vient de s'exécuter.

Ce n'est pas à nous à prouver ici que toute cette procédure a été légale, et que les preuves alléguées contre ces deux meurtriers ont été juridiques et convaincantes. Cela n'est pas d'ailleurs nécessaire, pour ceux qui, n'étant ni préjugés ni passionnés, s'en rapportent, dans les causes criminelles, à la conscience des jurés, à la science des juges et à la justice de l'autorité. Quant à ceux qui ont entrepris de faire supprimer la peine de mort, on est bien sûr qu'ils trouveront toujours quelque prétexte de critiquer les procédés les plus légaux.

Quoiqu'il en soit, nous ne voulons ici qu'une chose, c'est de montrer qu'on ne saurait échapper au regard de Dieu, qui voit tout; et qui, par un terrible châtement de sa justice, abandonne ceux qui l'oublient, à un vertige tel, que tout ce qu'ils font pour cacher leurs crimes les plus secrets, ne sert qu'à les mettre au grand jour. C'est ce que nous allons voir clairement dans l'exemple que nous avons sous les yeux.

Ainsi dans le cas présent, il y avait, ce semble, un moyen tout simple, pour les meurtriers de Catherine Prévost, de tenir leur crime secret. Car, cette femme ayant pour habitude de coucher seule, quand son mari était absent, ils auraient dû arriver chez elle à une heure de nuit assez avancée, pour n'être pas reconnus par les voisins; et se retirer après la veillée, sans bruit et sans danger d'être aperçus. Catherine Prévost aurait été trouvée morte le lendemain matin, par quelque voisin. Mais comment aurait-on pu soupçonner que J. B. Desforges, qui était son beau-frère, et que la veuve J. B. Bélisté, qui demeurait à plusieurs lieues du village,

ser
tou

de
éta

tati

vei

rait

rem

On

serv

rier

Isid

dou

con

deux

Q

elle

dore

ter p

que s

aller

son v

El

deva

dit à

Desfo

core

pensa

ne l'a

Le

chez l

l'ouvr

soir,

dans l

de pa

vèrent

naire.

seraient venus la tuer durant la nuit ? comment sur-
tout aurait-on pu le prouver légalement ?

Voici maintenant toute la conduite tenue par les
deux coupables ; et l'on va voir évidemment qu'ils
étaient tombés dans un aveuglement indéfinissable.

La veuve J. B. Bélisle, qui jouissait d'une répu-
tation très-suspecte, avait passé la journée de la
veille, qui était un dimanche, au village où demeu-
rait Antoine Desforges, chez qui elle allait familiè-
rement ; et où même elle couchait quelques fois.
On a vu plus haut qu'elle avait prié cet homme de
servir de père à celle de ses filles qu'elle devait ma-
rier sous peu de jours, et d'aller inviter aux noces
Isidore Legault, un de ses fils, qui demeurait à
douze lieues de là. Ce que l'on va dire ferait assez
connaître qu'il avait été question de cela entr'eux
deux, dans l'entrevue de ce jour.

Quoiqu'il en soit, la veuve Bélisle retourna chez
elle le soir ; et elle trouva en arrivant son fils Isi-
dore Legault, qu'il avait été question de faire invi-
ter par un exprès. Quelqu'un lui fit alors observer
que se trouvant tout invité sur les lieux, il faudrait
aller en avertir A. Desforges, pour qu'il renonçât à
son voyage.

Elle répondit que cela ne faisait rien ; et qu'il
devait toujours y aller. Puis à propos de rien, elle
dit à un de ses enfants : *Mais si la femme d'Ar-
Desforges venait à mourir, est-ce qu'il pourrait en-
core venir au noces ?* Le fils ayant répondu qu'il
pensait bien qu'il ne viendrait pas, elle ajouta : *Je
ne l'aime pas trop cette femme.*

Le lendemain, (18 janvier,) J. B. Desforges alla
chez la veuve Bélisle, sous prétexte qu'il avait de
l'ouvrage à faire à quelques arpents de là. Sur le
soir, ils s'en allèrent tous les deux ensemble, et
dans la même voiture, au village ; et ils firent mine
de passer la veillée avec la Desforges qu'ils trou-
vèrent seule, et qui les reçut avec sa bonté ordi-
naire. Hélas ! elle ne pouvait soupçonner qu'elle

allait être, cette nuit là même, victime de sa trop grande confiance!

Mais Dieu qui voulait que la mort de cette vertueuse femme fût vengée, adandonnait à leur sens réprouvé les deux coupables qui conspiraient si lâchement contre sa vie.

J. B. Desforges quitta donc là sa belle-sœur, avec la Bélisle, pour aller faire une partie de carte chez un voisin, nommé Foucault dit Urbain. Il paratt que son intention était de faire croire aux gens de la maison que sa belle-sœur était bien malade, pour que sans doute l'on fut moins surpris d'apprendre le lendemain qu'elle était morte. Ainsi, toute en jouant sa partie, il avait l'air inquiet, et il regardait souvent à la fenêtre, en disant : *Je suis inquiet de Catherina : elle n'est pas bien : elle est bien fatiguée.* Puis, à propos de rien, il ajouta : *Catherine n'a pas pour deux mois de vie ; pas un mois de vie, pas quinze jours de vie peut-être ; c'est un dernier grand ménage qu'elle vient de faire.* Elle avait beaucoup travaillé ce jour-là à approprier sa maison.

Ces propos inquiétèrent la femme du voisin, qui laissa là un enfant malade, dont elle avait soin, pour aller voir sa bonne voisine, qu'elle apprenait, avec surprise, être si malade. Mais quel ne fut pas son étonnement, quand elle vit que cette prétendue malade était debout et bien portante.

Mais ce qui la surprit encore plus, ce fut de la voir en compagnie de la veuve Bélisle, avec qui elle veillait tranquillement. Car J. B. Desforges avait fait croire que Catherine était seule. Elle n'aimait pas d'ailleurs à voir là cette veuve, dont la conduite suspecte était si scandaleuse, que quelqu'un de ses propres enfants avaient cessé de la fréquenter, quoiqu'ils fussent dans son voisinage. De son côté, la Bélisle parut embarrassée, en voyant entrer la Foucault. Car tout avait été arrangé pour que personne ne sût qu'elle était là. Mais, comme on le voit, à quoi peuvent aboutir tous les projets des méchants

pour se couvrir, quand Dieu veut révéler leurs mauvais desseins, et les produire au grand jour ?

De retour chez elle, la femme Foucault n'eut rien de plus pressé que de reprocher à J. B. Desforges *de ne dire que des mensonges*. Cependant, celui-ci s'obstinait à ne pas vouloir croire que la veuve Bélisle était à veiller avec Catherine Prévost ; ce qui fit que la Foucault, qui était bien certain, finit par lui dire *qu'elle ne le paierait pas pour se faire croire*. Voilà comment les noirs complots de ces deux grands coupables commençaient à se dévoiler par ceux-là mêmes qui les avaient formés.

Mais voyons encore comme à chaque pas ils s'enfonçaient dans l'abîme qu'ils se creusaient sans le vouloir. Après la veillée, la femme Foucault demanda à J. B. Desforges où il allait coucher. Celui-ci répondit que, puisque la Bélisle était chez sa belle-sœur, il n'irait pas coucher là ; et qu'il se contenterait d'y entrer en passant, pour prendre son surtout. Il y était donc allé avant la veillée, puisqu'il y avait laissé cet habit, qui d'ailleurs faisait connaître qu'il arrivait de voyage. Il savait donc que la Bélisle y était rendue. Et comme la Foucault lui reprochait encore ses mensonges, il assura que c'était sa belle-sœur qui lui avait recommandé de ne pas dire que la veuve Bélisle fût à la maison. Mais cette nouvelle duplicité ne servit qu'à le compromettre de plus en plus.

Car en partant de chez Foucault, il protestait qu'il ne coucherait pas chez sa belle-sœur ; et ce fut lui encore qui prouva à tout le voisinage qu'il y avait passé la nuit. Car, vers minuit, ce fut lui qui donna l'alarme, en allant frapper à plusieurs portes, et en criant que Catherine était mourante ; et que peut-être même elle était morte. A ce cri, plusieurs voisins accoururent chez Ant. Desforges ; et ils se convinrent que sa femme était morte. Mais que virent-ils là ? Personne autre que la veuve J. B. Bélisle et J. B. Desforges, qui durent nécessairement être regardés comme ses meurtriers, après que l'on

eût constaté que cette femme avait été étouffée. Cependant, il y avait à désirer des preuves encore plus claires de leur culpabilité. Mais comment se les procurer? Les coupables les fournirent en cherchant à se cacher de plus en plus, par de nouveaux mensonges.

En effet, le lendemain de ce triste événement, la veuve Bélisle en fit l'histoire à sa manière. Elle disait donc qu'après avoir veillé avec la défunte, elle lui avait donné un verre de gingembre; et qu'elle s'était ensuite couchée avec elle. Etant ainsi au lit, ajoutait-elle, elle l'avait entendue se plaindre; et lui ayant demandé si elle se trouvait plus malade, elle avait répondu, en mettant la main sur sa poitrine, qu'elle étouffait. Elle avait à l'instant appelé Jean Baptiste, qui était couché sur un sofa, en lui disant que Catherine était morte; et en effet elle avait expiré, en étendant une de ses jambes près d'elle, pendant qu'elle était dans la ruelle du lit. Or, il fut constaté, par l'inspection de ce lit, que personne ne s'était couché dans la ruelle; et les traces de forte pression, qui demeuraient empreintes dans ce lit, pendant que le cadavre qui était encore gisant, indiquait assez clairement que la défunte avait été étouffée.

Mais ce fait avait besoin d'une preuve plus positive. La Providence voulut qu'elle fut donnée par cette méchante femme, et voici comment.

La veuve J. B. Bélisle commençait à craindre en prison, que son procès ne lui devint funeste. Or, elle voulait à tout prix avoir la vie sauve. Pour échapper à une condamnation qu'elle redoutait souverainement, elle acheva de se perdre, en complétant la preuve de sa culpabilité et de celle de son complice.

Elle disait donc, en confidence, que Catherine Prévost avait été, non pas empoisonnée, mais étouffée, par J. B. Desforges. *On ne trouvera pas* disait-elle, *plus de poison, dans le corps de la défunte, que dans ma main. C'est vrai,* ajoutait-elle,

qu
re
mo
ave
plu
ai d
et i
je v
L
fait
deu
lice
néce
gré
time
a un
les a
entre
bles
vain
D
des a
bien
plac
oua
repe
prim
où l'
ère.
il se
qui p
A
Dieu
nuit
quant
rouv
quitt
habit
prend
ume

qu'elle n'est pas morte toute seule : mais je suis claire de cette affaire. Ce n'est pas moi qui l'ai fait mourir ; car c'est Jean Baptiste. J'étais couchée avec elle dans la ruelle. Il lui a mis un oreiller de plumes sur la tête ; et il s'est mis dessus. . . . Je lui ai dit : ne faites donc pas cela ; c'est trop de valeur ; et il me répondit : ne me déclarez jamais, parce que je vous en ferai autant.

Il est maintenant facile de conclure de tous ces faits, que la divine Providence avait aveuglé ces deux coupables, en punition de leur exécration malice ; et qu'ils ont fait vraiment tout ce qui était nécessaire pour se livrer eux-mêmes, quoique malgré eux, à la justice, pour en recevoir le juste châtimement qu'ils méritaient. Il s'ensuit donc qu'il y a un œil invisible qui poursuit les meurtriers, et les amène d'une manière ou de l'autre, à se livrer entre les mains de la justice. Des faits innombrables prouvent cette vérité, comme on peut s'en convaincre encore plus, par les faits suivants :

Dom Michel Ange Marin, dans la *Vie des Pères des déserts d'Orient*, raconte un fait qui revient trop bien à ce que nous disions, pour ne pas lui donner place ici. Il dit donc qu'un scélérat avait eu la cruauté de tuer un enfant innocent. Touché de repentir, et saisi d'horreur à la vue d'un si grand crime, il entra dans un de ces anciens monastères où l'on faisait profession de mener une vie très austère. Animé d'un véritable esprit de pénitence, il se distinguait parmi tous les fervents religieux qui peuplaient ces vastes et heureuses solitudes.

Après qu'il eût ainsi satisfait à la justice de Dieu, pendant plusieurs années, gémissant jour et nuit sur l'atrocité du meurtre qu'il avait commis, en tuant un innocent, incapable de se défendre, il alla trouver son Supérieur, pour lui déclarer qu'il voulait quitter la communauté, et pour lui demander les habits du monde, dont il s'était dépouillé, pour prendre le saint habit religieux ; car, on avait coutume de tenir ainsi en réserve les habits séculiers

que quittaient ceux qui renonçaient au monde pour les leur rendre quand ils se décidaient à y retourner.

Le Supérieur surpris de cette étrange résolution à laquelle il ne s'attendait nullement, et qu'il ne savait à quoi attribuer, le poussa de lui déclarer pour quelle raison il se décidait à renoncer ainsi à son état, dans lequel il lui semblait qu'il avait vécu avec beaucoup de ferveur, et qui pour cela même avait dû lui faire éprouver un grand bonheur. Car c'est une chose bien comprise, dans les communautés les plus austères, que ce sont les saintes rigueurs que l'on y exerce contre soi-même, qui font éprouver les délices les plus ineffables.

Alors ce Religieux, que la douleur accablait, poussa un profond soupir, en disant à ce charitable Supérieur, qui lui avait toujours témoigné la plus grande bonté : *Oui, mon père, je dois vous l'avouer, les jours les plus heureux de ma vie sont ceux que j'ai passés dans cette sainte maison : mais je ne suis pas digne d'y demeurer plus longtemps. Hélas ! j'ai eu le malheur de tuer un enfant innocent et qui ne me faisait aucun mal. Ce fut l'horreur que j'ai conçue de ce crime affreux, qui me détermina à venir dans cette communauté, pour calmer, par de sévères pénitences, les cruels remords de ma conscience qui ne me donnaient aucun repos. Aujourd'hui j'ai la ferme confiance que Dieu a exaucé mes vœux, et entendu favorablement mes soupirs et mes gémissements ; mais il me reste encore une pénitence à faire pour achever d'expié mon crime. Cette pénitence, je ne puis la faire qu'en me livrant à la justice, qui fait encore de strictes recherches, pour me saisir et m'exécuter. Je ne puis vivre plus longtemps, car nuit et jour je suis poursuivi par l'image de cet enfant, que j'ai si cruellement massacré ? Je le vois sans cesse devant moi, tout baignant dans son sang ; et je l'entends, ce cher enfant, qui me dit d'un ton de douleur à fendre le cœur : Pourquoi m'as-tu tué ? Ah ! pourquoi m'as-tu tué ? Je ne puis plus supporter cette voix gémissante, qui me fait un reproche si*

justement mérité. La mort pour moi est mille fois préférable.

Le Supérieur touché du triste état de cet infortuné, et comprenant alors que Dieu voulait s'en servir pour en faire un exemple frappant dont on profiterait dans le monde n'osa plus insister pour le retenir plus longtemps dans son monastère. Il lui rendit donc ses habits, sous lesquels ce meurtrier fut bientôt reconnu et arrêté. Son procès ne fut pas long, parce que les preuves de son crime étaient déjà trouvées. En conséquence, son supplice ne fut pas longtemps différé ; et c'est ce qu'il désirait, pour ne plus voir cette douloureuse image et ne plus entendre cette voix plaintive, qui étaient pour lui un supplice plus cruel que le gibet sur lequel il expira, plein de confiance en la divine miséricorde.

On verra bientôt, en parlant de l'exécution de J. B. Desforges et de la veuve Bélisle, qu'après avoir passé trois mois dans de cruelles angoisses, ils étaient contents de mourir ; et que même ils ne désiraient plus à la fin d'avoir leur grâce. On remarquera aussi que dans la nuit qui précéda leur exécution, l'homme était à tout instant, réveillé en sursaut, par l'image de la mort, et que la femme voulut passer toute la nuit, sans prendre de repos ; ceci fait assez voir ce qui se passait dans leur intérieur. Car quoiqu'ils fussent repentants de leur crime, et pleins de confiance en Dieu, ils devaient avoir toujours devant les yeux la triste image de l'innocente et respectable femme, qu'ils avaient si lâchement et si cruellement étouffée.

On ne s'en étonnera nullement, si l'on se rappelle ce qui arriva à Caïn, qui avait tué son frère, l'innocent Abel. Il n'eut pas plus tôt commis cet affreux fratricide, que Dieu lui fit entendre cette terrible condamnation : *La voix du sang de votre frère crie de la terre jusqu'à moi. . . . Vous serez fugitif et vagabond sur la terre. Caïn répondit au Seigneur. . . . Vous me chassez aujourd'hui de*

dessus la terre ; j'irai me cacher de devant votre face, et je serai fugitif et vagabond sur la terre. Qui-conque donc me trouvera me tuera. (Gen. 4.)

Cet effroi continuel dans lequel vécut ce premier de tous les meurtriers, et cette vie errante et vagabonde qu'il mena, loin de toute société avec ses autres frères, marquent clairement combien sont accablantes et insupportables les peines intérieures qui torturent et déchirent le cœur de tous ceux qui trempent leurs mains dans le sang de leurs semblables.

C'est encore ce qui paraît chez Lamech, un des descendants de Caïn. Car ayant tué un jeune homme, avec lequel il se battait, il vivait dans de continuelles frayeurs. Or ce fut pour essayer d'y mettre fin, qu'il fit un jour à ses deux épouses l'aveu de cet assassinat, dont le souvenir le déchirait cruellement. Cet exemple explique la conduite que tiennent les meurtriers qui finissent toujours par se compromettre par leurs discours et leurs actions, comme on vient de le voir, en rapportant le meurtre commis par nos deux exécutés.

Ces années dernières, on en eut un exemple frappant à Santiago, capitale du Chili. Un homme et une femme, qui faisaient mauvais ménage, voulaient obtenir la permission de se séparer. L'archevêque fit ce qu'il put pour les réconcilier ; mais ils étaient trop irrités pour entendre raison, du moins l'homme. Ce malheureux, pour ne plus cohabiter avec une femme qu'il ne pouvait plus supporter, la poignarda en pleine rue ; et il alla aussitôt se livrer lui-même à la police. On lui fit son procès et on le conduisit à l'échafaud, qu'il avait préféré aux cruelles angoisses que lui causait l'affreux souvenir de son cruel conjugicide.

Si nous consultons l'histoire ecclésiastique, nous y trouverons encore la preuve que Dieu poursuit partout les meurtriers, en leur faisant voir ceux qu'ils ont immolés à leurs furieuses passions. Nous en avons en exemple frappant dans le cruel Théo-

doric, qui fit tomber tant de têtes, sous le glaive de ses injustes vexations et persécutions. Il avait entr'autres, sacrifié à son ambition démesurée et à sa haine de la foi catholique le Saint Pape Jean, et le généreux Patrice Symmaque et Boice, gendre de cet illustre sénateur, qu'il fit cruellement mettre à mort.

Ce méchant Prince eut le sort réservé à tous les meurtriers, c'est-à-dire qu'il fut poursuivi par les remords de sa conscience ; tellement, qu'il croyait voir partout les images de ceux qu'il avait fait mourir injustement. Il était un jour à table, et comme on lui servait une tête de poisson, il s'imaginait que c'était la tête de Symmaque qui le menaçait. Saisi de frayeur, il se leva de table pour aller se mettre au lit ; et il mourut déchiré par des remords que personne ne put calmer.

On nous a assuré que le défunt Empereur de Russie, qui, comme tout le monde sait, fit couler injustement le sang de ses sujets catholiques, éprouvait de telles frayeurs qu'il ne se couchait jamais deux nuits de suite dans la même chambre.

Il y a quelques années, un citoyen de Montréal tua en duel un de ses amis, avec qui il avait eu une de ces funestes contestations qui, aux yeux d'un certain monde, ne peuvent se décider que dans le sang du malheureux, qu'une balle fatale aura atteint. Il fut dès lors plongé dans une sombre mélancolie, qu'aucune consolation ne put adoucir. Cette affreuse tristesse, que la foi catholique aurait pu soulager, s'il avait eu le bonheur de la connaître, le mina insensiblement et le conduisit au tombeau.

Nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter tous les faits historiques qui attestent, d'une manière frappante, que Dieu poursuit partout ceux qui outragent son image, en tuant l'homme qu'il a créé à sa parfaite ressemblance.

Mais ce que nous venons de dire peut et doit convaincre tout homme raisonnable, que c'est en vain que les meurtriers cherchent à cacher leur

crime aux yeux des hommes, pour échapper à la justice humaine.

Il s'en suivra que si chacun craint d'être livré à cette justice humaine par la Providence de Dieu, à qui rien n'échappe, il n'y aura plus de sang injustement répandu. Puisse cette conséquence salutaire être le résultat de la terrible exécution, qui nous a tous jetés dans la consternation et la stupeur !

Il est à croire que ceux qui l'ont vue, et qui en ont compris toute la portée, ne l'oublieront jamais, et qu'ils en transmettront toute l'histoire à leurs enfants, et à leurs petits enfants.

Mais il en est beaucoup qui n'ont pas été à même de jouir de ce triste spectacle. Puis, parmi ceux même qui étaient au pied de la potence, dans le temps de cette horrible exécution, les uns n'ont pas compris toute l'étendue du mal, et les autres ne conserveront peut-être pas longtemps les fortes émotions qui se sont opérées en eux, dans ce redoutable moment.

C'est pour eux tous que nous avons recueilli avec un soin minutieux, et une attention scrupuleuse, tous les détails dans lesquels nous allons entrer, pour montrer que cette peine capitale a été salutaire aux deux infortunés qui l'ont subie, et qu'elle doit l'être à beaucoup d'autres, qui finiraient par la mériter plus tard, si la crainte ne les détourne pas du mauvais chemin, qui mène droit à la potence.

Car les paroles que St. Augustin a adressées aux pécheurs de son temps nous conviennent à tous parfaitement. *Croyons*, disait ce grand docteur, qui avait éprouvé par lui-même les déplorables suites de la fragilité humaine, *que nous pouvons tous tomber dans les fautes que nous voyons commettre aux autres.*

Quel est en effet celui qui peut compter sur lui et sur ses dispositions actuelles ? Aussi, est-il un bon catholique qui ne convienne sans peine qu'il

est faible et le plus faible de tous ? La conséquence qu'il en faut tirer est celle-ci : *Ce qui est arrivé aujourd'hui à ces deux infortunés pourrait bien arriver demain à chacun de nous. Avec cette crainte tout le monde profitera du terrible exemple que nous avons à raconter.*

PÉNITENCE ET EXÉCUTION DE

Jean-B. Desforges et de Marie-Anne Crispin, veuve Jean-Baptiste Gohier dit Belisle.

Le 25 juin 1858, à 10 du matin, Jean-Bte. Desforges et Marie Anne Crispin, (veuve Bélisle), convaincus l'un et l'autre du meurtre de l'épouse d'Antoine Desforges, frère du prisonnier, montaient à l'échafaud, pour satisfaire, par le sacrifice de leur vie, à la justice humaine. La sentence de condamnation avait été portée le 20 Avril; elle parut faire impression sur Desforges; quant à la prisonnière, c'est à tort qu'on a attribué à ses mauvaises dispositions la froideur avec laquelle elle parut l'accueillir. Le fait est que dans ce terrible moment, son émotion était telle, comme elle l'a déclaré elle-même plus tard, qu'elle ne comprit rien de la sentence, au point qu'elle ne la croyait pas encore portée. Il paraît certain qu'elle entretenait longtemps l'espoir de voir cette sentence commuée. Cependant lorsque, le samedi qui précéda l'exécution, M. Lenoir, prêtre du Séminaire, à la demande du Shérif, alla signifier définitivement à l'un et à l'autre que cette sentence ne serait pas révoquée, et qu'ils devaient se préparer à mourir le vendredi suivant, ils accueillirent cette triste nouvelle avec résignation. Desforges répondit : "que la volonté de Dieu soit faite," et la femme se jeta aux genoux du prêtre et lui demanda sa bénédiction: dès lors ils ne songèrent plus qu'à se prépa-

rer à la mort. L'aumônier de la prison, M. Ville-neuve, M. le Supérieur du Séminaire, plusieurs prêtres de la ville et les Sœurs de la Charité n'avaient cessé depuis la fin du procès de tâcher d'amener les condamnés à des sentiments de repentir pour le crime horrible dont ils s'étaient rendus coupables et de résignation pour le châtement qu'il attirait sur eux : pendant la dernière semaine ils redoublèrent d'efforts. Les Evêques de Montréal et de Cydonia daignèrent les visiter, et les bonnes Sœurs de la Providence ne quittèrent pas la veuve Bélisle les deux derniers jours et les deux dernières nuits qu'elle avait à demeurer dans cette vallée de larmes.

Le lundi, le directeur spirituel de la femme lui demanda si elle désirait voir ses enfants. Elle hésita un instant et répondit : " Non, ce serait pour eux un spectacle bien pénible de me voir dans la situation où je me trouve !" puis elle ajouta : Vendredi prochain, en assistant à la messe pour moi, une pensée bien triste viendra se présenter à eux, celle que leur mère sera sur l'échafaud."

Le jeudi, les prisonniers reçurent la Ste. Communion de la main de l'Evêque, et ils avouèrent, sans qu'il le leur demandât, qu'ils étaient coupables du crime dont ils avaient été convaincus, et ils demandèrent que cet humble aveu qu'ils faisaient d'eux-mêmes, de leur faute, dans les cachots, fût rendu public. Car, pénétrés du véritable esprit de pénitence, ils voulaient satisfaire à la justice de Dieu et des hommes, en réparant, d'une manière éclatante, le grand scandale qu'ils avaient donné. D'ailleurs, tout leur désir était que leur supplice devint pour tout le pays, une grande et utile leçon.

L'Evêque, assisté de M. Lavallée, curé de St. Vincent, demeura avec le prisonnier toute la nuit qui précéda l'exécution ; et l'on sait déjà que les sœurs ne quittaient plus la veuve Bélisle ; pendant cette nuit, elles lui prodiguèrent les soins les plus tendres et ne cessèrent d'offrir pour elle leurs fer-

M. Ville-
plusieurs
arité n'a-
cher d'a-
repentir
endus cou-
qu'il at-
e ils re-
ntréal et
bonnes
la veuve
dernière
te vallée

omme lui
Elle hé-
rait pour
dans la
a : Ven-
pour moi,
r à eux,

e. Com-
ouèrent,
t coupas-
s, et ils
aisaient
ots, fût
sprit de
stice de
manière
donné.
upplice
leçon.
de St.
la nuit
que les
endant
es plus
rs fer-

ventes prières sans prendre une minute de repos. Mme. McGinn, épouse du geolier, se montra pleine d'attentions pour les sœurs et de compassion pour les condamnés.

Le vendredi, dès sept heures du matin, une foule immense se dirigeait du côté de la prison où devait avoir lieu l'exécution. L'échafaud était dressé à l'ouest de la barrière, à peu près à 16 pieds au-dessus du mur, en sorte qu'il était visible même de la rivière. On y avait accès par un escalier placé en dedans de la cour.

A 8 heures, M. Villeneuve, aumônier de la prison et M. Desmazures qui devait l'assister arrivèrent : M. Plamondon, de l'évêché, était avec plusieurs autres prêtres, avec les condamnés, depuis 6 heures que l'Evêque et le curé de St. Vincent avaient quitté la veille. Un certain nombre de Sœurs de la Providence vinrent rejoindre leurs compagnes qui avaient passé la nuit dans la prison, A 8½ heures parut le Shérif portant son épée et sa robe d'office ; il était accompagné de plusieurs bailis.

M. Villeneuve, en entrant dans la cellule de la femme, fut étonné de la trouver assise sur son lit. Elle l'accueillit avec un calme qui marquait la paix dans laquelle elle possédait son âme. " O mon père, lui dit elle, que je me trouve bien, depuis que j'ai communié ! Mais je serais plus forte encore si j'avais pu communier ce matin ! "

Après que l'aumônier eut aussi visité en particulier le prisonnier, plusieurs membres de la presse et quelques autres citoyens, à l'instigation du Docteur Beaubien, furent admis auprès des condamnés. Ils furent surpris du changement étonnant qui s'était opéré chez la femme depuis sa condamnation. Elle était occupée à prier ; son regard fier, méchant, déterminé, avait fait place à une sorte de calme surhumain. Elle baisait souvent son crucifix en récitant avec dévotion le chapelet. M. Villeneuve lui demanda si elle était prête à mourir : "Oui,

mon père, lui répondit-elle, oh ! qu'il me tarde de mourir pour aller au ciel !" S'adressant ensuite au prisonnier, il lui demanda s'il était content de mourir, et il répondit : "Oui, je suis content de mourir ; après le crime que j'ai commis, je ne suis pas digne de vivre ; cependant, j'espère que Dieu dans sa miséricorde me recevra au Ciel." Le prêtre leur recommanda d'avoir bon courage, de se rappeler que Notre-Seigneur aussi avait souffert, et qu'il était mort pour nous tous. Le prisonnier était très-pâle ; et sa figure portait l'empreinte de la cruelle agonie mentale qu'il avait dû endurer.

Nous aurions dû dire plus tôt que, la veille, Jean Bte. Desforges avait manifesté le désir de dire un dernier adieu à son frère Antoine, ce qui lui fut accordé. Cette entrevue eut lieu en présence de l'aumônier. C'est dans cette circonstance que le condamné recommanda sa fille à son frère qui en est le parrain.

L'heure fixée pour l'exécution (10h.) approchait. Il y avait peu de personnes qui n'espérassent, contre tout espoir, de voir arriver une révocation de la sentence ; mais pour les prisonniers ils étaient préparés à leur sort. A 9 $\frac{3}{4}$ heures on conduisit la femme dans une chambre privée pour la revêtir des habits avec lesquels elle devait mourir. Son directeur l'avait préparée à cette nouvelle épreuve. Seule avec les Sœurs de la Providence, on lui ôta ses habits qu'elle baisa en disant : "J'embrasse " pour la dernière fois les habits de l'exil." On la revêt d'une longue robe noire que lui avaient apportée les sœurs, elle la porte à ses lèvres en disant : "que j'embrasse avec joie la robe qui me conduira au ciel !"

Alors les prisonniers furent conduits dans la chambre particulière du Dr. Beaubien, médecin de la prison ; la femme d'abord, puis peu après l'homme, portant le costume ordinaire des condamnés, et tenant à la main un crucifix, qu'il baisa amoureusement en entrant dans cette chambre.

tarde de
suite au
ue mou-
de mou-
suis pas
ieu dans
être leur
rappeler
et qu'il
tait très-
a cruelle

lle, Jean
e dire un
ni fut ac-
ence de
e que le
e qui en

prochait.
t, contre
n de la
ient pré-
uisit la
revêtir
r. Son
épreuve.
n lui ôta
mbrasse
l." On
avaient
s en di-
qui me

lans la
nédecin
u après
ondam-
il baisa
bre.

Le bourreau était déjà tout rendu, vêtu d'une robe noire et la face recouverte d'un capuchon. Il se mit à l'œuvre pour lier les bras des condamnés et leur ajuster autour du cou la corde fatale. Ce fut là peut-être le spectacle le plus triste à contempler. La femme ne fit aucune résistance et semblait parfaitement résignée à son sort. Cependant comme le bourreau s'était saisi de ses bras d'une manière brutale et qu'elle paraissait souffrir horriblement pendant qu'il la liait, les sœurs firent des instances pour que les cordes fussent relâchées : "Laissez, leur dit alors la condamnée, permettez que j'aie cette souffrance de plus à offrir à Dieu avant de mourir." Pour son malheureux compagnon, l'homme fort et vigoureux, c'était une épreuve terrible de se voir lier ainsi ; le prêtre le prévint, il le prémunit contre l'émotion que la nature révoltée devait lui faire éprouver ; il lui rappela comment N. S. avait été garrotté et flagellé. Alors Desforges se laissa faire sans qu'il se trahit sur sa figure la moindre émotion. Tous alors s'agenouillèrent pour dire les prières des agonisants qui furent récitées avec beaucoup de ferveur et d'émotion par les prêtres et autres assistants. Plusieurs des personnes présentes versèrent des larmes d'attendrissement et la scène la plus touchante (dit un journal protestant) était peut-être de voir l'émotion des sœurs. N'était-il pas en effet, continue-t-il, surprenant de les voir, elles toute pureté, toute bonté, en autant que la pureté et la bonté peuvent se trouver sur la terre, n'était-il pas surprenant de les voir si affligées et si émues. Les prisonniers paraissaient déjà avoir pris congé de la terre et de toute pensée terrestre. Desforges était pâle mais plein de fermeté, tenant ses regards fixés sur son crucifix et priant avec ferveur. La femme paraissait fatiguée, plusieurs fois elle sembla sur le point de tomber en défaillance, mais la présence des sœurs, et ces paroles, "courage mon enfant," que lui adressait le prêtre avec l'accent de la tendresse, lui rendaient ses forces.

Tout était prêt pour cette grande expiation, il ne s'agissait plus que d'ordonner la triste procession pour se rendre à l'échafaud. Le Shérif ouvrait la marche. Venait ensuite Desforges soutenu d'un côté par M. Villeneuve et de l'autre par M. Desmazures, revêtus du surplis et de l'étole et plusieurs autres prêtres récitant tous le *Miserere*. Suivait la veuve Bélisle, soutenue de chaque côté par une sœur de la Providence et accompagnée de huit autres sœurs récitant la même prière, qui exprime en des termes si touchants tous les sentiments de la vraie pénitence.

Les condamnés traversèrent la cour de la prison d'un pas lent mais ferme, et montèrent l'escalier qui conduit à l'échafaud, composé de 84 degrés, sans laisser poindre ni crainte ni faiblesse. Ils semblaient être soutenus, dans ce terrible moment d'épreuve, et au milieu de cet appareil lugubre, par une force étrangère, et rencontrer la mort avec une fermeté et un courage qu'ils ne pouvaient venir que d'en haut.

Rendus sur l'échafaud, au moment d'être lancés dans l'éternité, après que le bourreau eût ajusté la corde autour de leur cou, quand toute espérance d'échapper à la mort fut évanouie, ils avouèrent leur crime, se dirent repentants, se recommandèrent à la miséricorde de Dieu et implorèrent le secours des saints.

Le prêtre alors s'avança sur le bord de l'échafaud et dit à la foule : " Mes frères, les deux condamnés me chargent de vous dire qu'ils se reconnaissent coupables et qu'ils sont résignés à leur châtement, l'offrant avec courage en expiation de leur crime, espérant que l'échafaud sera pour eux l'échelle qui les conduira au ciel. Ainsi donc je demande à tous les catholiques ici présents de réciter pour eux quelques *Pater* et *Ave*, afin que Dieu leur conserve jusqu'à la fin leurs bonnes dispositions.

A ces paroles, l'immense multitude des assistans, à quelque exception près, au nombre d'au moins

30,000, tomba à genoux et récita la prière qui leur était demandée. Il est probable que si le prêtre se fut adressé aussi en langue anglaise au peuple, tous, sans exception, se seraient mis à genoux, car on vit plusieurs protestants faire comme les catholiques.

Ensuite on donna aux condamnés l'indulgence *in articulo mortis* ; ils baisèrent le crucifix avec amour, prièrent à haute voix, puis enfin on attachait la corde au haut de la potence. Alors au moment où les infortunés condamnés n'attendaient plus que le dernier coup, il y eut quelque retard, dû à l'on ne sait quelle cause. Ce moment terrible pouvait être très funeste aux suppliciés ; le prêtre vit la femme trembler ; alors avec une vive émotion et d'une voix forte qui est entendue d'un grand nombre, il leur crie : courage, confiance, encore un instant et vous serez au ciel ; les larmes coulent de toutes parts. Il se fait un silence parfait..... On entend Desforges proférer ces paroles : Jésus, Marie, Joseph, ayez pitié de moi."—Le signal est donné, la trappe s'abaisse et les victimes suspendues rendent bientôt le dernier soupir.

Le bruit de cette horrible trappe se fit entendre jusque dans l'intérieur de la prison ; et à ce moment effrayant, les prisonnières, qui se trouvaient dans les cellules voisines du lugubre cachot que venait de quitter la Veuve J. B. Belisle, poussèrent un cri de saisissement ; et toutes, protestantes comme catholiques, tombèrent à genoux autour de la Sœur, qui était chargée dans cette partie de la prison, de faire les prières prescrites par l'Evêque pour obtenir une bonne mort, aux deux infortunés qui subissaient le dernier supplice.

Car, pendant l'exécution, différents prêtres devaient prier avec les hommes, et quelques sœurs avec les femmes, dans leurs cellules respectives, pour que Dieu leur accordât la grâce de mourir en vrais pénitents. Ces pauvres prisonniers avaient eux-mêmes besoin de ce puissant secours de la

prière, qui fortifiait d'une manière si merveilleuse ceux qui, après avoir partagé pendant trois mois, jour pour jour, les misères de leur dure captivité, subissaient à cette heure suprême, la peine capitale.

Cependant, les corps des deux victimes, après être demeurés quelques heures à la potence, furent rapportés à la prison et ouverts par les médecins. Vers les cinq ou six heures du soir, les sœurs de la Providence leur rendirent les derniers devoirs de la charité, en les ensevelissant, avec des émotions plus faciles à imaginer qu'à exprimer. Puis, elles se mirent à la suite du lugubre chariot, qui portait à leur dernière demeure leurs dépouilles mortelles.

Il était sept heures du soir, lorsque ce triste convoi funèbre quitta la cour de la prison. Il fallait voir tous les prisonniers aux fenêtres, au moment du départ, pour se faire une juste idée de cette scène désolante. Toute la suite se composait de trois sœurs, qui faisaient d'ardentes prières pour le repos des deux infortunés qu'elles avaient si souvent consolés dans les cachots de l'exil, et qu'elles désiraient si ardemment introduire, sans délai, dans le magnifique palais de la patrie, réservé à tous les vrais pénitents.

Leur cœur était navré de douleur, quand il leur fallut repasser devant la potence, qui était toute dressée. Ce pauvre cortège traversa lentement les rues Ste.-Marie et Notre-Dame ; et en le voyant passer, tout le monde paraissait ému de compassion. Les corps furent déposés en terre sainte, et placés près l'un de l'autre, avec une épitaphe, qui rappellera à toutes les générations futures, leur malheur d'avoir commis un si grand crime, et leur bonheur d'avoir pu le réparer par la rigoureuse pénitence et le supplice exemplaire, qui leur ont mérité les honneurs de la sépulture ecclésiastique.

Le lendemain, (26 juin), il y eût dans l'Eglise de la Providence un service solennel, pour les deux exécutés de la veille ; et il y eut concours des âmes

pieuses et compatissantes, qui voulurent joindre leurs prières à celles des sœurs qui, après avoir prodigué leurs soins charitables à des êtres si dignes de leur compassion, pendant qu'ils mangaient ici-bas le pain des larmes, ne pouvaient pas les abandonner dans un jour que l'Eglise dit être *un jour de colère, de calamité et de misère : un grand jour, un jour bien amer.*

Pour l'édification de nos lecteurs, nous allons résumer, en terminant cette relation, tout ce qui a été dit des bons sentiments de nos deux pénitents, aux approches de ce moment suprême où il a fallu satisfaire à la justice de Dieu et des hommes.

La veuve J. B. Bélisle, une fois qu'elle eut fait généreusement son sacrifice, en acceptant la mort avec soumission, ne fut plus la même. Ses frayeurs, qui jusqu'alors avaient été horribles, disparurent en quelque sorte. Elle se sentait elle-même toute autre, et ne comprenant pas bien ce merveilleux changement qui s'opérait en elle, elle demandait aux sœurs d'où lui venait cette force. Celles-ci lui ayant fait observer qu'il se faisait partout des prières pour elle, elle répliqua que ce devait être cela qui la rendait si forte. Elle répétait souvent qu'elle n'aurait jamais cru que l'on pût éprouver tant de bonheur dans une prison. Ce fut surtout après qu'elle eût reçu la Ste.-Communion, qu'elle se trouva comme inondée de ces pures délices. Aussi disait-elle qu'elle croyait bien que c'était la meilleure communion qu'elle eût faite dans sa vie.

Pénétrée d'un juste repentir pour ses fautes, elle refusait les soulagements que lui offraient les sœurs, dans les chaleurs accablantes, qui auraient dû lui rendre son cachot insupportable. Elle ne voulut prendre aucun repos durant la nuit qui précéda l'exécution, disant qu'elle n'avait pas trop de temps pour se préparer à paraître devant Dieu qu'elle avait tant offensé.

Cet esprit de pénitence la remplissait d'une confiance sans bornes en la divine miséricorde. Aussi,

disait-elle la veille de son supplice : *Demain, je serai au Ciel ; la potence est bien terrible, mais plus je souffrirai, et plus j'aurai de mérite. Je suis calme et contente*, disait-elle encore à la sœur qui, comme elle sortait du cachot pour aller à l'échafaud, lui demandait si elle avait quelque frayeur des jugements de Dieu. Elle put même sourire dans ce moment terrible pour la nature ; et c'est la seule fois que les sœurs qui l'ont assistée, l'aient vue donner ce signe de joie, durant ses trois mois de prison.

Cette confiance qu'elle avait en Dieu lui faisait espérer que son supplice contribuerait à la conversion de quelques pécheurs. *Que je serais heureuse, s'écriait-elle un jour, si j'avais, en mourant pour mes péchés, le bonheur de convertir de grands pécheurs ! Comme ils sont malheureux de ne pas servir le bon Dieu. Lorsque je serai morte, je prierai pour leur conversion.*

C'était par la prière qu'elle entretenait dans son cœur cette grande confiance ; et comme c'était là son unique ressource, elle priait toujours. Aussitôt que les sœurs avaient cessé de l'entretenir des sujets religieux, dont elles nourrissaient sa piété, elle reprenait ses prières et baisait son crucifix. Elle priait pendant qu'on la revêtait des lugubres habits avec lesquels elle devait paraître sur l'échafaud, comme aussi pendant qu'on lui faisait endurer une si vive douleur, en lui liant les mains, et en lui attachant la corde au cou.

Elle avait préparé de pieuses pensées, pour s'entretenir avec Dieu, pendant qu'elle irait à l'échafaud. *Lorsque j'irai à la potence, disait-elle, je me considérerai comme étant dans le chemin du Paradis ; et je verrai dans la trappe qui va tomber sous mes pieds, la porte du Ciel qui s'ouvrira pour me recevoir.*

Elle était toute pénétrée de reconnaissance pour les grâces singulières qu'elle avait reçues de la divine bonté ; et c'était avec effusion de cœur qu'elle répétait cette douce et vive exclamation : *Que Dieu est bon pour moi !*

Cette reconnaissance, elle la ressentait aussi pour les personnes qui l'assistaient dans la prison, ou qui lui rendaient quelques services. Ainsi, remercia-t-elle avec beaucoup d'émotion un prêtre qui, l'ayant visitée le matin de l'exécution, lui dit, en se retirant, qu'il s'en allait dire la messe pour elle. Elle se trouvait si heureuse d'avoir des sœurs pour passer la nuit avec elle, qu'elle en bénissait Dieu de tout son cœur. Enfin, quoique nécessairement préoccupée dans ses derniers moments de la pensée de la mort, elle eût, avant de quitter sa cellule pour aller à l'échafaud, assez de présence d'esprit pour remercier affectueusement toutes les personnes qui lui avaient rendu quelques services.

Or, parmi ses bienfaiteurs, il faut avec justice, compter ici Monsieur et Madame McGinn, qui se sont montrés d'une bonté et d'une compassion singulière pour elle et pour son compagnon de supplice.

Quant à J. B. Desforges, tout le monde a admiré le calme, dans lequel il s'est constamment conservé, depuis le jour de sa condamnation, et même pendant qu'on lui faisait son procès. Ce que nous allons dire de ses derniers moments va achever de le caractériser.

Toujours il fut préoccupé de la pensée qu'il n'échapperait point à la mort ; et il s'était tellement familiarisé avec cette pensée qu'il avouait les derniers jours de sa vie, qu'il était content de mourir, et qu'il serait fâché de voir commuer sa sentence. C'est qu'il n'avait pas perdu un instant de sa captivité, se préparant chaque jour à cette mort si horrible, qu'il ne cessait de regarder comme certaine.

Un petit trait, que nous allons rapporter, achèvera de nous peindre son calme parfait. Quelqu'un eut l'indiscrétion de lui dire un jour qu'un des prisonniers s'était offert, pour être bourreau. Il raconta lui-même en souriant, cette nouvelle aux sœurs, qui le visitaient, et il leur ajouta : *pauvre malheureux ! Qu'il le soit, puisqu'il se sent capable de l'é-*

tre ; car il en faut toujours un ; pour moi, ajouta-il, j'en serais incapable. Je lui pardonne de grand cœur ; et je prie pour lui.

Sa prière était continuelle, dans la prison ; et toute sa consolation était d'embrasser souvent son crucifix, et de faire le signe de la croix avec de l'eau bénite, que les Sœurs avaient eu soin de lui porter. *Lorsque je sortirai d'ici, disait-il à quelqu'un, pour aller à l'échafaud, je ne manquerai pas de prendre de cette eau bénite, pour la dernière fois, afin d'achever de me purifier.*

Dans toutes ses souffrances, il méditait la passion de Notre Seigneur, et s'excitait lui-même à souffrir la mort avec courage. Il faisait très-souvent le *Chemin de la croix* avec le crucifix, qui avait été indulgencié pour cela, et dont les Sœurs lui avaient fait présent. Son cachot lui rappelait celui dans lequel J. C. avait été enfermé ; et lorsqu'il pensait qu'il serait attaché avec des cordes, il se figurait cet aimable Sauveur, qui pour notre amour avait été garrotté comme un voleur. La potence se présentait aux yeux de sa foi comme le Calvaire, où il serait donné en spectacle à la foule immense qui assistait à son supplice ; et la corde à laquelle il serait suspendu, était pour lui la croix où il mourrait, dans l'opprobre et l'ignominie, en expiation de tous ses péchés.

Quand on fait attention à ces sentiments si religieux, on n'est pas surpris de le voir constamment résigné à tout, sans qu'il témoignât jamais de peine contre personne. On ne l'a jamais entendu dire, depuis sa condamnation, qu'il était innocent du crime pour lequel il était condamné à mort ; et jamais il n'a cherché à se défendre sur ses compli- ces.

On sait comme la veuve Bélisle l'avait chargé, après avoir été écrouée en prison. Il en avait été comme atterré, quand un des témoins avait rapporté devant les Jurés, une révélation si compromettante. Cependant il ne s'en plaignit pas. L'Évê-

que qui était allé le visiter un jour, lui ayant dit qu'il avait trouvé la Bélisle bien affectée : *Ah, la pauvre enfant !* s'écria-t-il, sans rien ajouter. Trois semaines avant l'exécution, il demanda aux Sœurs pour la première fois comment était cette femme ; et il les pria de lui demander, de sa part, si elle voulait bien lui pardonner les différends qu'ils avaient eus ensemble, ajoutant que pour lui il lui pardonnait de tout cœur, et qu'il prierait pour elle.

Lorsqu'on lui eût signifié que définitivement il serait exécuté, il remercia Dieu de lui avoir ménagé ce moyen de salut, parce que, disait-il, si j'avais eu le malheur de mourir dans un temps où j'étais si mal disposé, j'aurais été perdu pour toujours.

Cette résignation si parfaite n'était pas chez lui l'effet d'une nature apathique et insensible. Car il éprouvait de temps en temps des angoisses horribles ; et ce n'était qu'en recourant continuellement à la prière qu'il se remettait dans son calme. On en eût la preuve surtout durant la dernière nuit qu'il passa en prison. Comme il éprouvait un très violent mal de tête, on lui conseilla de prendre un peu de repos. Il se jeta donc sur son pauvre lit ; et un sommeil d'accablement s'empara de lui ; mais comme à chaque instant il se réveillait en sursaut, on lui en demanda la raison. *C'est, répondit-il, la pensée de la mort qui me réveille à chaque moment.*

Quoique son visage fût toujours calme et serein, on voyait cependant couler sur ses joues des larmes abondantes ; elles étaient chez lui la preuve d'un bon cœur, que la grâce avait singulièrement touché et pénétré d'un sincère repentir. Cette bonté de cœur ouvrait aussi un libre cours à ses larmes, quand il parlait de sa femme et de ses deux enfants ; car en mourant, il a laissé une femme dans la désolation et deux enfants, une fille de dix ans, qui montre de très bonnes dispositions, et un petit garçon de neuf ans, qui n'est pas encore

suffisamment développé, pour qu'on puisse le connaître.

Son ardent désir était que sa mort fût, pour tout le monde, un exemple salubre, dont chacun profitât, en évitant les crimes qui mènent à l'échafaud ; aussi, désirait-il beaucoup avoir assez de force, pour dire quelque chose, sur l'échafaud, car son cœur touché de repentir sentait le besoin de se purifier une dernière fois, en avouant qu'il était coupable et qu'il mourait justement. C'était une réparation qu'il se croyait obligé de faire à la terre, avant de la quitter, et au ciel, avant de pouvoir y entrer. C'est à la suite de cette pleine satisfaction, dont son âme pénitente sentait vivement le besoin qu'il a pu dire, avec un redoublement de confiance et d'amour ; *Jésus, Marie, Joseph*, qui sont les dernières paroles, qu'on lui a entendu dire. Paroles de vie et de salut ! Car il est écrit que *celui-là sera sauvé, qui invoquera le Nom de Jésus.*

Enfin comme la dévotion à la Ste. Vierge a toujours caractérisé les élus, on doit bien augurer de son salut. Car il montrait en toute occasion, une singulière confiance dans cette Mère de miséricorde ; et c'était quelque chose de bien touchant que de lui entendre répéter cette douce exclamation : *Ah ! ma bonne Mère !*

Le chapelet lui tenait lieu de tout ; car ne sachant pas lire, il l'avait continuellement à la main ou au cou. Il le récitait jour et nuit, tantôt à genoux, et tantôt assis sur son lit. Dès qu'on avait cessé de lui parler de Dieu, il reprenait sa prière favorite, qui avait, pendant ses trois mois de prison, charmé si souvent les ennuis inséparables du cachot. Cette excellente prière le faisait marcher d'un pas ferme, à l'échafaud ; car il répétait avec beaucoup de dévotion ces paroles de la Salutation Angélique : *Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.*

Il paraît qu'il recevait beaucoup de lumières in-

térieures, en s'entretenant ainsi jour et nuit avec la Mère de grâce et de Miséricorde, que l'Eglise lui apprenait à invoquer ainsi, en toute confiance. Car il disait, avec beaucoup de naïveté, quelques jours avant l'exécution, que s'il savait écrire, il aurait beaucoup de choses à publier.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer prouvent, à l'évidence, que la peine capitale est avantageuse aux coupables, en leur fournissant les moyens d'expier leur crime, et à la société toute entière, en lui donnant un de ces terribles exemples, qui font trembler les plus intrépides scélérats.

Si donc certains journaux se permettent à l'avenir de crier contre la peine de mort, sous prétexte que, dans ce siècle de lumières, elle ne peut avoir aucun bon résultat, on n'aura qu'à jeter un coup d'œil sur cette relation, pour se convaincre du contraire.

Il nous reste à bénir Dieu des infinies miséricordes qu'il vient d'exercer envers deux grands coupables, et à considérer de quelles sources il a fait couler les torrents de grâces divines, dont il les a comblés.

SECOURS RELIGIEUX ACCORDÉS

A J. B. DESFORGES ET A LA VEUVE J. B. BELISLE,

Au jour terrible de leur Exécution.

On vient de voir dans quelles saintes dispositions sont décédés les deux infortunés que la justice a fait exécuter. On n'aura pas manqué de remarquer quels soins charitables leur a prodigués la religion, par le zèle du Chapelain et autres Prêtres, et par la charité des sœurs que la Providence leur avait données pour Anges consolateurs. On aura sans doute été frappé des merveilles qu'a opérées la divine miséricorde, en faisant de ces deux coupables, des pénitents si contrits et si repentants.

Nos lecteurs désirent sans doute connaître à quelles sources ont été puisées des grâces si puissantes, et qui ont opéré un si merveilleux changement. Nous allons satisfaire leur louable curiosité en reproduisant ici la Lettre Pastorale et le Règlement Episcopal qui ont été publiés dans cette lugubre occasion ; parce que ces deux documents nous révèlent toute la tendresse de notre bonne mère, la Ste. Eglise Romaine, pour ceux de ses chers enfants qui ont eu le malheur de mériter la peine capitale.

Pour mieux comprendre la Lettre Pastorale, il est bon de remarquer ici qu'à Rome, c'est sous la protection de St. Jean Baptiste que se font toutes les exécutions à mort ; et que l'on n'y omet rien de ce qui peut contribuer d'un côté à sauver ceux qui sont exécutés, et d'un autre à inspirer une vive horreur des crimes qui conduisent à l'échafaud.

C'est ce que résume Mgr. l'Evêque de Montréal, dans cette Lettre Pastorale, qui vient fort à propos, pour rendre la fête de St. Jean Baptiste, qui se célébrait le jour même qu'elle fut publiée, joyeuse et triste en même temps, et disposer toute la population catholique à passer doucement de la joie de cette fête nationale à la douleur de ce jour de deuil.

Hier, jeudi, c'était St. Jean Baptiste, remplissant son glorieux ministère de Prophète et de plus que prophète), que l'on honorait, par les démonstrations religieuses et patriotiques les plus magnifiques. Aujourd'hui, vendredi, c'est St. Jean Baptiste décapité, pour soutenir l'honneur du mariage que l'on invoque, pour fertiliser ceux qui montent à l'échafaud.

Tout ce qui s'observe dans cette lugubre solennité, nous met sous les yeux les religieuses pratiques de la ville sainte, quand il s'agit de conduire au ciel, par l'échafaud, ceux qui ont mérité le dernier supplice.

On en conclura facilement que des pratiques religieuses, qui apportent tant de consolations aux hommes qui sont sous le poids de la plus grande désolation, doivent être souverainement salutaires.

On se laissera donc attirer sans peine par les charmes d'une religion qui sait consoler si puissamment ses infortunés enfants dans des jours qui ont coutume d'être des jours de désespoir pour ceux qui n'ont pas le bonheur d'avoir la vraie foi, qui ne se trouve que dans la Ste. Eglise Romaine.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL,
Sur la St.-Jean-Baptiste, et sur l'exécution de deux
condamnés à mort.

IGNACE BOURGET. par la Grâce de Dieu et du Siège Apostoli-
que, Evêque de Montréal, etc.

*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à
tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre
Seigneur Jésus-Christ.*

Il y a aujourd'hui trois ans révolus, N. T. C. F., que nous célé-
brions, à Rome, avec N. S. Père le Pape, le S. Collège des Cardi-
naux, les illustres Prélats et le Religieux Peuple Romain, la Fête de
notre St.-Jean Baptiste, qui est vraiment pour toute la terre, comme
il a été prédit par l'Archange St.-Gabriel, une fête de joie.

Au milieu de toutes les splendeurs de la religion, qui se déployaient
si majestueusement dans cette auguste assemblée, et dans le magni-
fique temple de St.-Jean de Latran, Nous n'oublîâmes pas que vous
saisiez ici, à pareil jour, la même solennité, avec votre piété ordi-
naire.

Nous étions donc en esprit, au milieu de vous tous, formant dans
le secret de notre cœur, un désir bien naturel, celui de vous voir dé-
filer, sous vos riches bannières, et au son de vos airs patriotiques re-
ligieux, devant le souverain Pontife, et entrer pompeusement dans
l'Antique Basilique de notre bon St.-Jean Baptiste, comme vous ve-
nez de faire, dans cette vaste enceinte, pour vous retremper dans votre
patriotisme religieux, et protester ainsi plus hautement que jamais
que vous êtes catholiques avant tout; que vous voulez l'être tou-
jours; et que vous ne pouvez pas être autre chose; en sorte que pour
vous, la bannière canadienne ne saurait marcher que sous l'étendard
du catholicisme.

Oh! comme dans ce beau jour, Nous aurions été heureux de pou-
voir nous mettre à votre tête, pour aller tous ensemble nous proster-
ner aux pieds sacrés du Vicaire de J.-C., et recevoir ces abondantes
bénédictions qui, semblables à une douce rosée, arrosent la terre
toute entière, chaque fois qu'il lève ses mains vers le ciel, pour bénir
ses enfants.

Aujourd'hui, nos souvenirs Nous reportent dans la Ville Eternelle,
et Nous fixent auprès d'un autre monument, élevé à la gloire de no-
tre Bienheureux Patron, qui, comme vous le savez tous, est mort
glorieusement, pour défendre la sainteté du mariage, qui est le lien
sacré qui unit toutes les sociétés humaines. Car, plein de l'esprit
divin qui l'animait, il ne craignit pas d'élever la voix pour dire au
Roi Hérode : *Il ne vous est pas permis de vivre avec la femme de votre
frère.*

Cette intrépide liberté, qui caractérise tous les saints, lui mérita l'insigne honneur de la prison et la palme du martyr. Car il fut victime de la fureur d'une femme passionnée qui, voyant le complice de ses amours incestueuses, sous l'empire de la boisson, demanda et obtint, par une danseuse, qui était le fruit de leur impureté, que la tête de Jean Baptiste, le plus saint de tous les hommes, lui fût apportée dans un plat.

C'est en mémoire d'une mort si glorieuse, que notre Saint Patron a été choisi par l'Eglise, pour être à Rome, le protecteur particulier de ceux qui sont exécutés. On lui a érigé, à cette fin, une chapelle qui est spécialement consacrée à une de ces œuvres de charité, qui nous découvrent toute la miséricorde de la religion, quand elle vient au secours de la pauvre humanité souffrante. Elle est connue sous le nom de *St.-Jean le décapité*; et elle appartient à une pieuse confrérie, établie sous le titre de la *Miséricorde*, dans le but d'assister à la mort ceux qui ont à subir la peine capitale.

C'est une petite chapelle fort simple, mais pleine de souvenirs attendrissants. Car c'est là que l'on vient se munir du pain des forts, avant de se présenter à la mort, parce que c'est à quelques pas de là que l'on dresse l'échafaud, chaque fois qu'il doit y avoir une exécution publique.

La façade de ce petit temple a dans sa touchante simplicité, quelque chose qui parle au cœur, car, on y lit cette courte légende: *à la miséricorde*; et l'on y voit représentée en relief, la tête de St.-Jean Baptiste, coupée et sculptée en pierre. Cette figure et cette inscription rappellent sans cesse aux Romains et font connaître aux étrangers que là est un bain de miséricorde, ouvert aux plus criminels, et formé du pur sang qui coule de cette tête vénérable.

C'est ainsi que s'accomplit, dans notre saint, depuis sa mort, cette prophétie qu'il a si glorieusement accomplie, pendant sa vie. *Il sera rempli du St.-Esprit, dans le sein même de sa mère; et il convertira au Seigneur leur Dieu beaucoup des enfants d'Israël; et il marchera devant lui dans l'esprit et la vertu d'Élie, pour gagner les cœurs des pères, en faveur de leurs fils et ramener les incrédules à la prudence des Justes* (Luc I, 15, 16, 17).

Maintenant, St.-Jean Baptiste va faire pour Montréal quelque chose de ce qu'il a fait depuis des siècles, pour Rome; car, hélas! à l'heure qu'il est, un terrible échafaud s'élève, dans une partie de notre Cité, et demain, à pareille heure notre ville, aujourd'hui si joyeuse, sera enveloppée dans un sombre nuage de tristesse.

Nous arrivons de la prison où nous avons offert au Dieu des miséricordes le sacrifice du calvaire. La victime de propitiation, qui y a été immolée pour des coupables, a fait sentir ses ineffables douceurs jusqu'au fond des cachots; car J.-C., qui est le pain de vie, s'est donné aux deux infortunés qui vont souffrir demain une mort bien effrayante pour la nature. Or, autant qu'il nous est permis d'en juger, ces deux coupables sont vraiment pénitents; et nous avons en conséquence l'espérance bien fondée qu'en sortant de cette terre d'exil et de captivité, ils entreront dans la terre des vivants où ils jouiront de la douce liberté, promise aux enfants de Dieu.

Mais quelque satisfaisante que soit, pour vos cœurs sensibles et religieux, cette bonne nouvelle, nous avons à vous dire des choses encore plus consolantes, pour votre foi et votre piété. C'est que, il faut l'espérer de la divine miséricorde, le terrible exemple qui va

être donné demain, sera pour beaucoup un puissant préservatif contre la potence, en inspirant à tous une crainte salutaire des crimes qui y conduisent. Voilà, N. T. C. F., ce qui nous porte à élever aujourd'hui la voix ; et à faire de cette exécution une fête triste et lugubre, à la vérité, mais souverainement salutaire. A cette fin, nous recueillons un de nos souvenirs de voyage, que réveille la vue de l'échafaud, qui vous fait tous trembler ; et nous allons vous raconter, dans un style simple et familier, comment, à Rome, se font les exécutions publiques.

Mais avant tout, vous remarquerez que là on a trois choses en vue, quand on mène quelqu'un à l'échafaud. On veut d'abord sauver les âmes des condamnés ; puis, l'on entend faire une expiation, qui répare un grand outrage fait à la société. Enfin, l'on prétend donner à la population tout entière, une leçon de haute morale, qui lui apprend à toujours respecter la loi et la justice. Voici maintenant comme tout se passe dans ces tristes occasions.

L'exécution s'annonce dès la veille, par une invitation publique à tous les pieux fidèles de prier pour ceux de leurs frères, qui devront le lendemain subir la peine capitale. Des affiches, écrites en grosses lettres noires, se lisent dans tous les carrefours et au coin de toutes les rues principales, pour indiquer les Eglises, dans lesquelles il y a indulgence plénière à gagner, pour ceux qui iront y prier, à cette charitable intention, après s'être confessés et avoir communiqué. C'est par ce moyen qu'à Rome on prévient les désordres criants, qui régnent, dans certaines grandes villes où les exécutions publiques sont pour quelques-uns, un objet de sordide spéculation, et pour d'autres, l'occasion d'une joie toute profane. Hélas ! au lieu de compatir, on insulte au malheur !

A partir du jour où la sentence de mort est signifiée aux criminels, ceux-ci deviennent l'objet des soins les plus charitables ; et rien n'est omis, pour les préparer à faire une mort sainte. En outre, tout ce qu'ils peuvent raisonnablement désirer leur est accordé. Ainsi, par exemple, on demandera à parler à un Cardinal : et aussitôt ce Prince de l'Eglise se transporte à la prison. L'autre demandera que telle Religieuse aille prier pour lui au pied de l'échafaud, au moment de l'exécution ; et à l'heure fixée, elle sortira de son cloître et se tiendra en prière au lieu indiqué, et priera pour l'infortuné, qui a réclamé ses secours, pendant l'exécution.

Le soir qui précède l'exécution, les *Confrères de la Miséricorde* (admirable confrérie fondée en 1488, sous le Pontificat d'Innocent VIII, pour assister les condamnés) se réunissent en grand nombre. Les uns se rendent à la prison, et s'y mettent en prière ; tandis que d'autres vont aux chapelles, assignées pour les prières publiques, qui doivent se faire, durant toute la nuit, pour les malheureux, que le glaive de la justice va bientôt frapper.

Vers minuit, un des guichetiers (tourne-clefs) fait à l'ordinaire la visite des cachots, pour s'assurer si tout est en ordre. Puis, en se retirant, il laisse tomber, dans cette triste demeure, un billet, qui est pour les prisonniers l'annonce certaine qu'ils vont bientôt mourir.

On les laisse seuls pendant quelques moments, parce que d'ordinaire cette effrayante nouvelle produit chez eux une telle impression qu'ils ne peuvent entendre ni la voix de l'amitié, ni même celle de la foi. Lorsqu'ils sont un peu calmés, les *Confrères de la Miséricorde*, parmi lesquels se trouvent un évêque et un prélat, entrent dans le

cachot, pour leur donner les premières consolations. Les prières les plus ferventes, les paroles les plus affectueuses, les démonstrations de la plus tendre amitié se continuent à l'intérieur de la prison, jusqu'au moment suprême.

Mais voici ce qui se pratique hors de la prison. A minuit, à l'heure même où l'on annonce aux criminels qu'ils n'ont plus que quelques heures à vivre, on expose le St.-Sacrement dans l'Eglise de la dite *Confrérie de la Miséricorde*, et les membres des différentes associations de piété, si nombreuses à Rome, entourent l'autel du Dieu qui, pour l'amour des pécheurs, fut déclaré digne de mort, à peu près à la même heure.

On expose encore le vénérable Sacrement, dans plusieurs autres Eglises à la pointe du jour, afin de faciliter à tous les fidèles des différents quartiers de la ville sainte les moyens de faire des prières publiques, pour ceux qui vont bientôt aller paraître au tribunal du souverain Juge. Partout il y a concours; les confessionnaires sont assiégés et la table sainte est bien fréquentée.

Le St.-Sacrement est aussi exposé dans la chapelle privée de N. S. Père le Pape; et ce père commun de la grande famille y va passer de longues heures, en adoration et en prières pour ses infortunés enfants, qui ont eu le malheur de mériter le dernier supplice.

Vers les huit heures et demie du matin, le lugubre cortège se met en marche. A la suite d'un piquet de dragons, au milieu d'une foule inquiète, tantôt agitée et tantôt silencieuse, s'avance une longue procession de religieux et de *Confrères de la Miséricorde*, couverts de sacs noirs, une torche à la main, et psalmodiant sur un ton grave, les Litanies des Agonisants. A la tête des différentes sections de cette lugubre procession sont portées les saintes images de Notre Dame des Sept Douleurs et de Notre Seigneur crucifié.

Vient ensuite la fatale charrette, entourée de carabiniers, et suivie de l'exécuteur de la haute justice, à qui il n'est permis d'entrer dans la ville que pour remplir son redoutable ministère. Aux côtés des condamnés sont assis deux Prêtres, qui tantôt prient avec eux, et tantôt les fortifient contre les frayeurs de la mort, par de consolantes paroles. Un troisième se tient devant eux, en leur présentant une image de la Bienheureuse Vierge, dont on implore la miséricorde maternelle. Pendant que l'on s'avance ainsi vers l'échafaud, une grosse cloche fait entendre partout son lugubre son, et invite les fidèles à redoubler leurs prières pour ceux que l'on conduit à l'échafaud.

Si les condamnés se sont bien préparés à la mort, le peuple ne cesse de les bénir et de former pour eux des vœux ardents. L'un promet de leur faire dire des messes, et l'autre s'engage à faire quelques neuvaines à leur intention. Celui-ci fera une communion, pour le repos de leurs âmes, et celui-là aura soin de leurs femmes ou de leurs enfants. On leur souhaite le Paradis; et on leur fait espérer que bientôt ils y seront rendus.

Que si, par malheur, ils sont demeurés dans leur endurcissement, ce dont on est certain par l'ordre de la procession, qui alors suit la charrette, au lieu de la précéder, on n'entend plus sortir de la foule, qui se presse sur leur passage, que des anathèmes et des menaces effrayantes du Jugement de Dieu et des peines de l'enfer, qui les attendent.

Cependant, les Prêtres qui assistent les coupables, les conjurent par les entrailles de la charité de J.-C., de ne pas résister plus longtemps aux pressantes sollicitations de la grâce. La marche est alors

plus lente, pour donner à la divine miséricorde plus de temps de toucher ces cœurs endurcis, et à ceux-ci de réfléchir plus sérieusement sur le compte terrible qu'ils sont sur le point de rendre au juste juge de tous leurs crimes. S'ils se rendent à tant de charitables invitations, on leur donne tout le temps de se réconcilier avec Dieu par la réception des sacrements. Il est ainsi permis de différer l'exécution de la sentence de mort jusqu'au soir, afin de pouvoir, par les prières qui se font en tous lieux, et par de pressantes exhortations, vaincre enfin leur obstination. Mais si, rendus au soir, ils persistent dans leur endurcissement, on les abandonne à la justice de Dieu.

Quoiqu'il en soit, il est impossible de dire toute l'impression produite sur les assistants, par la voix de tout un peuple qui formule en quelque sorte la sentence éternelle de salut ou de réprobation, que le souverain juge doit porter dans quelques minutes.

Enfin, on arrive à l'Eglise de *St.-Jean le Décapité*. Là, on entend pour la dernière fois la confession des condamnés; on leur donne ensuite la sainte communion, dans une chapelle improvisée tout exprès en face de l'Eglise; et après vingt minutes accordées pour l'action de grâce, ils montent à l'échafaud, et se mettent à genoux, pour attendre, dans cette attitude religieuse, le coup de la mort.

Il arrive quelquefois que, dans une même exécution, les uns sont bien disposés, tandis que les autres résistent obstinément à toutes les grâces qui leur sont offertes, pour se convertir, avant d'être lancés par la justice humaine, dans la terrible éternité.

Nous en citerons un exemple, arrivé le 20 janvier 1842, qui fut le jour si mémorable de la conversion si merveilleuse de M. Alphonse de Ratisbonne, qui s'opéra, comme l'on sait, dans l'Eglise de *St.-André delle fratte*, où la B. Vierge apparut à ce jeune Juif qui, jusqu'alors, n'avait montré que de la haine contre la religion chrétienne; et qui dans un instant fut tellement changé, qu'il demanda le baptême qu'il reçut avec d'admirables dispositions. Il est aujourd'hui prêtre; et il travaille, avec un grand zèle, à faire entrer les Juifs dans le sein de l'Eglise.

On exécutait, à Rome, ce jour là-même, deux criminels. L'un se prépara si bien à la mort, et mourut avec des sentiments si chrétiens, que l'on crut devoir lui recommander de prier, quand il serait devant Dieu, pour son malheureux compagnon, qui était condamné pour avoir tué son propre père, et qui refusait, avec une espèce de fureur, d'écouter tout ce qu'on pouvait lui dire, pour le faire rentrer en lui-même.

Il y avait trois heures qu'on luttait en vain contre son obstination, lorsque le prêtre qui venait de recueillir les derniers soupirs de celui qui avait fait une fin si consolante, s'approchant de lui, lui dit avec une émotion aussi vive que tendre: *Mon cher frère, si vous ne voulez pas prier pour vous, priez du moins pour votre compagnon, qui a bien promis de prier pour vous, quand il serait au ciel.*

Vaincu alors par cet acte de charité, il se met à réciter le *De Profundis* avec les assistants. Or, le voilà tout changé, pendant qu'il fait cette prière. Il demande, en fondant en larmes, les derniers sacrements, qu'il reçoit avec beaucoup d'édification. De ce moment, il est doux comme un agneau: et il monte à l'échafaud d'un pas ferme et avec un cœur plein de confiance. En y arrivant, il se met respectueusement à genoux, et attend tranquillement le coup de la mort, en avouant qu'il était coupable.

A la vue de ce miracle de conversion, le peuple était ivre de joie et de bonheur ; et l'on n'entendait que bénédiction et louanges à la divine miséricorde, qui éclatait d'une manière si prodigieuse. Car on attribuait cette conversion inattendue aux prières que faisait dans le Ciel, pour son compagnon de supplice, celui qui venait d'être exécuté. La cloche de St. Nicolas sonna pour annoncer que tout s'était heureusement terminé ; et l'on donna la Bénédiction du St. Sacrement, selon l'usage, pour remercier Dieu des grâces accordées à ceux qui venaient de subir le dernier supplice.

Les *Confrères de la Miséricorde* ont coutume de faire, pendant les exécutions, des quêtes, pour avoir de quoi faire tous les honneurs de la sépulture. Ils ensevelissent leurs corps avec respect, et ils font chanter des services, pour le repos de leurs âmes, pendant les huit jours qui suivent l'exécution.

Maintenant, N. T. C. F., concluons qu'à Rome, l'on comprend ce que vaut une âme, puisque, dans les exécutions publiques, on donne tant de soins à ceux qui subissent la peine capitale. Témoin de ce grand exemple de charité catholique, nous profitons de la première circonstance qui se présente, depuis notre retour de la ville sainte, pour mettre en pratique ce que nous avons vu de nos yeux. A cette fin, nous voulons que l'on suive, dans ces douloureuses circonstances, le règlement que nous avons dressé sur ce que nous avons recueilli des pieux usages de l'Eglise-Mère : On y verra comme cette bonne Mère dilate toutes les entrailles de sa charité, pour la consolation de ses chers enfants, quelqu'ait pu être leur conduite passée.

Concluons aussi que le Gouvernement Pontifical comprend parfaitement qu'en condamnant à mort ceux de ses sujets, qui ont mérité la peine capitale, il use du droit qu'il en a reçu de Dieu, comme tous les autres gouvernements légitimement établis ; et qu'il remplit avec cela un devoir rigoureux, qui lui est imposé, celui d'empêcher l'oppression des bons par les méchants.

Car, en exerçant cette terrible justice, il se conforme au droit divin qui, en beaucoup de pages de la Ste. Ecriture, prononce la peine de mort pour certains crimes qui, aux yeux de la divine sagesse, sont réputés plus opposés que d'autres au bonheur des sociétés humaines.

Si quelqu'un, dit le St. Esprit dans le livre de l'Exode, frappe un homme, avec le dessein de le tuer, qu'il soit mis à mort.—Celui qui frappera son père ou sa mère, mourra.—Celui qui aura volé un homme, et qui l'aura vendu, comme un esclave, s'il est convaincu de ce crime, sera mis à mort.

Ces passages sont plus que suffisants pour établir, sur ces principes incontestables, le droit de vie et de mort, qu'exercent sur leurs sujets, tous les gouvernements bien constitués. Ce point de haute morale, si clairement défini par Dieu lui-même, se trouve d'ailleurs consacré et mis en pratique, par le Gouvernement Pontifical qui est le plus juste, le plus paternel et le plus miséricordieux qui soit au monde.

Nier ce droit, serait une impiété, puisque l'on se mettrait en contradiction avec l'Ecriture Sainte, et une témérité, puisque l'on condamnerait tous les gouvernements, sans en excepter celui du Pape ; car là, comme partout ailleurs, il y a des exécutions à mort ;

et comme on vient de le voir, elles se font, par le droit que Dieu en a donné aux hommes, qui sont à la tête des gouvernements.

Il faut donc convenir que ceux-là cherchent à répandre de mauvais principes, qui prétendent que ces exécutions sont des meurtres, et par conséquent des crimes. Or, c'étaient ces principes, condamnés par la Ste. Ecriture et par la coutume de toutes les nations du monde, que proclamait, ces jours derniers, un de nos journaux, qui faisait entendre ce cri impie et téméraire : *Quelque soit l'énormité du crime de ceux qui vont être exécutés, nous protestons contre l'assassinat juridique proposé pour son expiation.*

Nous appelons ce cri d'un simple journaliste *impie et téméraire.*

Et en effet, qui lui a donné mission de protester ainsi contre un droit exercé par tous les gouvernements qui sont au monde, et qui leur a été donné par Dieu lui-même, qui est l'Auteur de toutes les sociétés qui sont régulièrement constituées ? N'est-il pas d'ailleurs souverainement présomptueux en insinuant que les jurés, qui ont déclaré *coupables* ceux qui vont être exécutés demain, n'ont pas de conscience ; que les juges qui ont prononcé la sentence de mort ont violé les lois ; et que le gouvernement qui fait exécuter cette sentence terrible a sanctionné une injustice révoltante ?

Une protestation aussi révoltante suffirait seule pour découvrir, à tout homme raisonnable, tout ce qu'il y a de faux et d'irrégulier dans ces principes. Mais voici le sophisme que fait ce journaliste, pour faire goûter sa mauvaise doctrine, et tromper ses lecteurs.

Je n'ai pas le droit, dit-il, de me tuer, donc le gouvernement n'a pas le droit de me faire mourir, parce que ce gouvernement ne peut exercer que les droits que je lui ai donnés.

Nous venons de voir que c'est Dieu qui a donné au gouvernement le droit de vie et de mort sur ses sujets. Or, pour le bonheur des peuples, il faut qu'il en soit ainsi. Autrement, aucun criminel ne pourra être puni. Car s'il était vrai qu'un gouvernement quelconque n'a pas d'autres pouvoirs à exercer que ceux qu'il a reçus de ceux qu'il gouverne, n'est-il pas évident que les plus grands scélérats seront ceux qui auront plus de raison de ne pas se laisser juger et condamner ?

Mais qu'arriverait-il alors ? Des maux sans nombre, et aucun moyen d'y apporter remède. Les mauvais sujets, n'ayant plus à craindre la peine de mort, et n'étant pas d'ailleurs retenus par la conscience, oseraient tout entreprendre, pour arriver à leur fin, qui est bien connue ; car ils veulent tout bouleverser, tout détruire, tout renverser, sous prétexte qu'il n'y a partout que des abus. Voilà donc l'ordre public troublé, les gouvernements ébranlés, les bons citoyens opprimés, le sang qui coule de toutes parts. Si, maintenant que la peine de mort est en vigueur, il y a néanmoins tant de crimes révoltans, que serait-ce, si l'on pouvait s'assurer de l'impunité, par rapport au dernier supplice. Qui subirait les tristes conséquences de cet étrange état de choses ? Le bon peuple : car, hélas ! c'est toujours sur lui que viennent fondre les malheurs publics. Il y va donc de ses plus chers intérêts de ne pas écouter ceux qui, sous prétexte de le protéger, travaillent à détruire tout ce qui a été justement établi, pour contenir les méchants dans les bornes de leur devoir.

Concluons enfin qu'à Rome, on sait donner au peuple, par la manière dont se font les exécutions publiques, des leçons de haute morale.

Demain, N. T. C. F., nous profiterons de ces grandes et utiles leçons, en contemplant la potence, qui est déjà dressée, et nous les graverons dans nos cœurs ces précieuses leçons, pour les transmettre à la postérité la plus reculée.

Car en face de ce terrible échafaud, dont la vue seule glace le sang dans les veines, que de réflexions vont se faire ! Vois-tu, dira ce père, cette mère, à son enfant, vois-tu, mon cher enfant, cet homme et cette femme, qui ont la corde au cou. Ah ! c'est pour avoir fait tel et tel crime. Ils croyaient, ces pauvres malheureux, pouvoir se cacher. Mais Dieu, témoin de leur action barbare, les a livrés à la justice. Ne fais donc jamais, mon cher enfant, devant Dieu, ce que tu n'oserais pas faire devant les hommes.

Prends bien garde de te laisser entraîner dans de mauvaises habitudes. Car elles te feraient commettre de semblables crimes ; et elles te mériteraient de pareils châtimens. Ainsi, ne fais jamais de société avec les méchants : ne fréquente jamais les auberges : ne t'amuse pas dans les maisons de jeux : ne mets jamais le pied dans les maisons de débauche : ne te marie point avec des personnes d'un mauvais caractère : ne fais jamais de mauvaises fréquentations, quand tu cherches une épouse : n'écoute pas ceux qui voudraient te faire mépriser ton père ou ta mère : ne prête jamais l'oreille à ceux qui tiennent de mauvais discours et qui débitent de mauvais principes.

Enfin, n'oublie jamais que tu as vu pendre ces pauvres infortunés, que tu as sous les yeux ; et crois bien qu'un jour tu mériterais d'être à leur place, si tu avais le malheur de faire comme eux. Oh ! quel deshonneur pour ton père, ta mère, tes frères, tes sœurs, tes parents et tes amis, si en punition de ta mauvaise conduite, tu étais condamné quelque jour à mourir sur cette potence et pendu à cette corde.

Oh ! mon cher enfant, nous mourrions de chagrin, si pareil malheur arrivait, dans notre famille, qui est si respectable. Pour moi, je voudrais mourir tout de suite, si je pouvais prévoir que tu serais assez malheureux que de faire une mort si honteuse.

Prions donc, mon cher enfant, pour que Dieu nous inspire à tous sa crainte et son amour ; parce que ceux qui craignent le Seigneur, et qui observent ses commandemens, ne tomberont pas dans un si grand malheur.

Prions aussi pour ces pauvres malheureux. Car quelque criminels qu'ils soient, Dieu est si bon qu'il leur pardonne, quand ils sont repentans. C'est pour qu'ils fassent une bonne mort que les Prêtres se tiennent auprès d'eux, afin de leur donner tous les secours de l'Eglise. C'est aussi pour les encourager à bien mourir, que les Sœurs restent sur la potence, en prières et en gémissemens.

Apprends, mon enfant, à écouter et à honorer ceux et celles qui se consacrent ainsi à Dieu, pour être toujours prêts à soulager l'humanité souffrante.

Mais, ces leçons qui se donnent au pied de la potence, se confirment par les voix plaintives et touchantes qui se font entendre du haut de l'échafaud. Ecoutons encore ces voix si capables de faire impression sur les cœurs les plus durs.

Oh ! vous tous qui passez devant cette potence, nous disent à tous, ceux qui subissent le dernier supplice, arrêtez un instant, et considérez bien quel est notre malheur. Vous ne nous refuserez pas sans doute quelques larmes de compassion. Vous aurez du moins pitié

de nos chers parents, que nous laissons dans l'opprobre et la désolation. Oh ! surtout vous penserez à vous-mêmes, à vos enfants, à vos proches.

Car, souvenez-vous en bien, la malheureuse passion qui nous a fait commettre le crime qui nous a conduits à cet échafaud pourrait bien quelque jour vous plonger dans le même malheur. C'est aujourd'hui notre tour : qui sait si ce ne sera pas le vôtre demain ? Oh ! que Dieu vous en préserve ; et puisse cette potence n'être plus élevée ! C'est là notre dernier vœu, sur la terre, et ce sera la grâce que nous demanderons continuellement dans le Ciel, si nous avons le bonheur d'y aller, comme nous l'espérons.

Mais pour échapper à un si grand malheur, évitez soigneusement les excès qui y font tomber. Dans cette vue, ne fréquentez jamais les mauvaises compagnies : n'allez pas vous amuser dans les cabarets, les maisons de jeux, et les lieux de débauche ; ne vous chargez pas de dettes pour satisfaire une folle vanité qui jette dans un luxe effréné, et cause les plus criantes injustices. Enfin, vivez tous en bons chrétiens ; et pour cela évitez le péché, et pratiquez la vertu. Car si nous avons toujours été fidèles à nos devoirs de religion, nous ne serions pas rendus ici.

Aussi, demandons-nous humblement pardon à tous nos pasteurs, pour n'avoir pas profité de leurs instructions ; à nos parents, pour n'avoir pas écouté leurs recommandations ; à nos maîtres, à nos amis, à nos voisins, pour n'avoir pas suivi leurs charitables avis. Nous demandons encore pardon à tous les bons chrétiens que nous avons si souvent scandalisés et à tous ceux que nous avons pu offenser par nos propos injurieux ou en quelque manière que ce soit.

De notre côté, nous pardonnons à tous ceux qui nous auraient fait quelque mal. Nous n'attribuons notre malheur qu'à nous-mêmes. Nous reconnaissons la justice de notre sentence et nous bénissons les jurés et les juges, qui nous ont condamnés à mort. Nous ne conservons non plus aucune peine contre nos accusateurs et nos témoins. Oh ! loin de là, nous leur souhaitons tous les biens qu'ils peuvent désirer.

Nous remercions de tout notre cœur ceux qui nous ont visités, consolés et assistés, durant notre prison. Que Dieu le leur rende au centuple ! Si, comme nous l'espérons, nous obtenons grâce et miséricorde du juste juge, devant lequel nous sommes sur le point de paraître, nous ne manquerons pas de leur en témoigner notre reconnaissance, par les prières que nous ferons pour leur bonheur dans ce monde et dans l'autre.

Oh ! vous tous qui êtes nos frères, priez pour nous à cette heure suprême, et dans ce moment terrible, où il nous faut mourir, et ensuite être jugés. Accordez-nous encore une grâce, c'est de penser à nous chaque fois que vous passerez par ici, en disant un *Pater* et un *Ave*, pour le repos de nos âmes, et pour qu'il ne se commette plus aucun de ces crimes qui mènent à la potence. C'est aussi la grâce que nous demanderons, lorsque nous serons devant Dieu. Faites encore la même chose, lorsqu'il vous arrivera de visiter le cimetière, dans lequel vont reposer nos corps.

Mais l'heure sonne ; et voici la porte de l'éternité qui s'ouvre pour nous ! Adieu donc pour toujours !

C'est par de semblables paroles, et en face d'un spectacle si saisissant, que se font dans les jeunes cœurs, des impressions durables.

Puissent, ces impressions de crainte, capables de faire trembler les pécheurs les plus endurcis, se propager dans toutes les familles !

A cette fin, Nous vous exhortons tous, N. T. C. F., à donner une attention favorable aux choses si sérieuses, que vous venez d'entendre. Car il ne faut point oublier que les familles les plus respectables ont assez souvent à gémir sur le mauvais caractère de certains enfants, que l'on ne peut contenir dans le devoir, par les seuls sentiments du cœur et de l'affection.

Pour ces enfants durs et inaccessibles aux motifs de l'amour et de l'affection, il faut la verge et la crainte du supplice. Encore, n'est-ce que dans leur bas âge, que cette crainte salutaire peut faire de vives impressions. Or, c'est dans la vue de vous aider, bons pères et bonnes mères, à imprimer dans le cœur de vos chers enfants, ces sentiments de crainte, que nous sommes entrés dans tous ces détails.

Nous voulons que de temps en temps et surtout lorsqu'il devra y avoir des exécutions, cette lettre soit lue au prône, du moins en partie, afin que l'on puisse mieux profiter de ces exemples toujours terribles, pour la bonne éducation des enfants.

Nous désirons même que, pour mieux atteindre ce but, l'on se procure, dans chaque famille, une copie de cette lettre et des documents, qui l'accompagnent, afin que l'on ait toujours présent à la mémoire le triste événement, qui nous plonge tous dans le deuil. Car en lisant de temps en temps cette triste histoire, ou gravera de plus en plus dans tous les cœurs la crainte de la justice qui est quelquefois obligée d'user d'une telle rigueur. Car que de bonnes morales l'on peut tirer de cette lugubre narration, pour porter dans les jeunes cœurs la crainte de ces vices qui apparaissent chaque jour sous un aspect de plus en plus effrayant !

C'est à vos pieds, ô glorieux St.-Jean Baptiste, que Nous déposons cette Lettre Pastorale, afin que vous lui fassiez produire son fruit spécial, qui est une vive horreur de la débauche. Car ce fut cette brutale passion qui arma contre vous le cruel Hérode, qui vous fit trancher la tête, pour plaire à une femme. Arrosez-la de votre sang et trempez-la dans vos plaies, pour qu'elle répande en tous lieux l'onction sacrée de la grâce.

C'est dans votre cœur très-saint et immaculé, que nous plaçons cette même Lettre, ô Marie, pour qu'elle s'y imprègne de cette ardeur céleste, qui, comme un feu dévorant, consume et purifie toutes les ordures du péché. O Glorieuse Vierge Mère de Dieu, préservez ce pays, qui est si cher à votre cœur maternel, de tous les scandales qui menacent de se déborder par torrents, et en tous lieux.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône et au chapitre des Communautés, autant de fois qu'on le jugera convenable, afin de toujours conserver le souvenir de ce triste événement.

Donné à l'Evêché de Montréal, le vingt-quatrième jour du mois de juin, en l'année mil huit cent cinquante huit, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire.



IG. EV. DE MONTREAL.

Par Monseigneur,

JOSEPH OCTAVE PARÉ, Chan. Secrétaire.

REGLEMENT

Pour assister ceux qui sont condamnés à mort.

Pour mettre en usage les pieuses pratiques de Rome, dans l'exécution des criminels, Monseigneur l'Evêque de Montréal fit un Règlement, dont voici la substance.

Le Chapelain se présente au cachot de celui qui doit être exécuté, aussitôt qu'on lui a signifié qu'il va certainement mourir au jour fixé par la sentence. Il est ensuite entouré de tous les soins possibles, et assisté le jour et la nuit, jusqu'à ce qu'il expire sur l'échafaud, soit par les Prêtres, soit par les sœurs de Charité. Les derniers Sacrements lui sont administrés; des prières ferventes sont faites pour lui dans les Communautés, et dans toutes les maisons pieuses de la ville. Le St. Sacrement est exposé, le matin de l'exécution, une Messe se dit pendant qu'il est à la potence; une cloche sonne pendant une heure, pour inviter les âmes ferventes à prier pour lui, dans ce terrible moment où il est en proie à toutes les frayeurs de la mort.

Son corps est enseveli avec respect et porté en terre sainte où il reçoit tous les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Un service solennel se chante dans l'Eglise de la Providence, pour le repos de son âme; et tous ceux qui se sont intéressés à son malheureux sort sont invités à y assister.

L'on fait des quêtes, pendant et après l'exécution, afin de placer convenablement et d'assister la femme et les enfants du défunt, lorsqu'ils se trouvent dans la misère. Des précautions sont prises pour que des étres si à plaindre ne soient pas exposés à l'opprobre et l'ignominie du public.

Tels sont les fruits de charité, qui se cueillent à l'arbre de vie, qui ne se trouve que dans la sainte Eglise Catholique, dont le paradis terrestre n'était que la figure. C'est ainsi que cette bonne Mère aime et assiste ses enfants, quand, par suite de la fragilité humaine, ils sont tombés entre les mains de la Justice, qui, comme on l'a vu plus haut, a de temps en temps un devoir pénible à remplir, celui de retrancher du sein de la société ceux de ses membres qui lui sont devenus nuisibles.

Mais il est facile de comprendre que dans ces sortes d'exécutions, la miséricorde et la justice se donnent la main; ou pour nous exprimer comme la Divine Ecriture, s'embrassent tendrement, pour sauver les coupables et en même temps effrayer les méchants.

Tel est l'ordre que la Divine Providence a établi dans toutes les sociétés humaines, pour le bon gouvernement des hommes. Prenons garde de le changer, sous le spécieux prétexte d'une compassion, qui serait mal placée, puisqu'en supprimant la peine de mort, on ne ferait qu'empêcher les méchants et opprimer les bons. N'écoutez donc pas ceux qui cherchent à supprimer la peine capitale, par des discours trompeurs ou des écrits séduisants. Car quelque puisse être leur intention, ils sont évidemment dans l'erreur; et malheur au peuple qui se laisserait entraîner par cet esprit de vertige qui fait croire que ce qui est mal est bien, et que ce qui est bien est mal. Car hélas! ces infortunés sont tellement aveuglés, qu'ils prennent le change à tout coup, en voyant blanc ce qui est noir, et noir ce qui est blanc. Que Dieu préserve le peuple du Canada de cet esprit d'aveuglement!

REGIMENT

LE

CALENDRIER

ET

L'ALMANACH

POUR

1860,

A VENDRE CHEZ LOUIS PERRAULT & CIE.

22, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

